

Cahiers de la Méditerranée

n° 87 - décembre 2013

Captifs et captivités en Méditerranée à l'époque moderne

Dossier thématique coordonné par
Maria Ghazali, Sadok Boubaker et Leila Maziane

En couverture: Gravure représentant la vie quotidienne des captifs européens dans les matamores de Salé au xvii^e siècle, tirée de l'ouvrage du père Pierre Dan (mort en 1649), *Historie van Barbaryen en des Zelfs zee-roovers*, trad. G. Broekhuizen, Amsterdam, J. Ten Hoor, 1684. [planche en regard de la page 17]

Cahiers de la Méditerranée

Revue scientifique fondée en 1970,
publiée par le Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine
Université Nice Sophia Antipolis

Directrices

Silvia MARZAGALLI, Maria GHAZALI

Anciens directeurs

André NOUSCHI, Robert ESCALLIER, Pierre-Yves BEAUREPAIRE

Secrétaires de rédaction

Alain ROMÉY, Jérémy GUÉD, Marieke POLFLIET

Secrétaires d'édition

Claire GAUGAIN, Vincent LAMBERT

Comité de rédaction

Eric BAILLY, Arnaud BARTOLOMEI, Pierre-Yves BEAUREPAIRE, Anne BROGINI, Jean-Pierre DARNIS, Robert ESCALLIER, Maria GHAZALI, Héroïse HERMANT, Xavier HUETZ-DE-LEMPS, Cathy MARGAILLAN, Luis P. MARTIN, Joseph MARTINETTI, Silvia MARZAGALLI, Barbara MEAZZI, Véronique MERIEUX, Monica MOCCA, Jean-Pierre PANTALACCI, Jean-Paul PELLEGRINETTI, Valérie PIETRI, Alain RUGGIERO, Jean-Charles SCAGNETTI, Ralph SCHOR

Comité de lecture

Bernard ANDRES (UQAM, Canada), Maurice AYMARD (Maison des Sciences de l'Homme, Paris), Hervé BARELLI (Nice, Direction de la Culture), Anne-Laure DUPONT (Université de Paris IV - Sorbonne), Hassen EL ANNABI (CERES, Tunis), Jacques FREMEAUX (Université de Paris IV - Sorbonne), Bernard HEYBERGER (EHESS), Katsumi FUKASAWA (Université de Tôkyô), Anthony JONES (Harvard et Northeastern University), Luca LO BASSO (Université de Gênes), Jean-Marie MIOSSÉ (Université Paul-Valéry, Montpellier 3), Daniel NORDMAN (CNRS, Paris), Romain RAINERO (Université de Milan), Giuseppe RICUPERATI (Université de Turin), Biagio SALVEMINI (Université de Bari), Marie-Carmen SMYRNELIS (Institut Catholique de Paris et EHESS)

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs

Les Cahiers de la Méditerranée en ligne

<http://cdlm.revues.org/>

Contactez la rédaction

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine
Rédaction des Cahiers de la Méditerranée

Université de Nice Sophia Antipolis

98, boulevard Edouard-Herriot B.P. 3209 F-06204 Nice cedex 3

Tél. : +33 (0)4 93 37 54 50 Fax : +33 (0)4 93 37 53 48

CahiersMediterranee@unice.fr

Soumettre une proposition d'article

Les propositions d'articles doivent être adressées directement à la rédaction de la revue, sous forme papier (2 exemplaires) et numérique (format RTF), accompagnées d'une présentation bibliographique de l'auteur, d'un résumé et d'une liste de mots clés. Tout auteur accepte la mise en ligne de son article dès lors qu'il est publié par la revue.

Sommaire

Dossier : Captifs et captivités en Méditerranée à l'époque moderne

Maria Ghazali, Sadok Boubaker et Leila Maziane, Introduction	9
Manuel Lomas Cortés, L'esclave captif sur les galères d'Espagne (xvi ^e -xvii ^e siècles)	17
Maximiliano Barrio Gozalo, Esclaves musulmans en Espagne au xviii ^e siècle	33
Anne Brogini, Une activité sous contrôle : l'esclavage à Malte à l'époque moderne	49
Elena Gugliuzzo, Être esclave à Malte à l'époque moderne	63
Abla Ghezzi, Captifs et captivité dans la régence d'Alger (xvii ^e - début xix ^e siècle)	77
Cecilia Tarruell, La captivité chrétienne de longue durée en Méditerranée (fin xvi ^e - début xvii ^e siècle)	91
Fausto Garasa, <i>Vida y trabajos de Gerónimo de Pasamonte</i> : entre vraisemblance et invraisemblance, un récit de vie avec la captivité en toile de fond	105
Henri Simonneau, Jean de Francolin, officier de l'empereur Charles Quint et prisonnier de Soliman. Itinéraire d'une captivité (1547-1552)	123
Magnus Ressel, Venice and the redemption of Northern European slaves (seventeenth and eighteenth centuries)	131
Mohammed El Jetti, Tétouan, place de rachat des captifs aux xvi ^e et xvii ^e siècles	147
Hadhami Helal, Une base de données des contrats de rachat des captifs rachetés à Tunis au xviii ^e siècle	159
Fabienne Tiran, Trinitaires et Mercédaires à Marseille et le rachat des captifs de Barbarie	173
Rudy Chaulet et Olga Ortega, Le rachat de captifs espagnols à Alger au xvi ^e siècle. Le cas de la rédemption de Diego de Cisneros (1560-1567)	187
Florence Lecerf, Les missions de rédemption effectuées sur ordre des ducs de Frías	201
Malika Ezzahidi, Le rachat des captifs musulmans à Malte en 1782, d'après le récit de voyage d'Ibn Uthmân Al-Meknassi	221
Giovanna Fiume, Lettres de Barbarie : esclavage et rachat de captifs siciliens (xvi ^e - xviii ^e siècle)	229
Ahmed Farouk, Quelques cas d'évasions de captifs chrétiens au Maroc, fin xvii ^e - début xviii ^e siècle, selon le père Dominique Busnot	255
Salvatore Bono, Au-delà des rachats : libération des esclaves en Méditerranée, xvi ^e - xviii ^e siècle	265
Luis Fernando Fé Cantó, La grande famine de 1750 dans l'Oranais : d'autres voies vers la captivité et l'esclavage	275
Giuseppe Restifo, Même les esclaves peuvent avoir une confrérie	291
Vicente Graullera Sanz, L'esclavage à Valence. Les affranchis et leur intégration sociale	301
Clara Ilham Álvarez Dopico, La religiosité au quotidien : la captivité à Tunis à travers les écrits de fray Francisco Ximénez (1720-1735)	319
Mohamed Faouzi Mosteghanemi, Captivité et intégration au sein d'une famille beylicale de Tunis au début du xix ^e siècle	335
Mehdi Jerad, Mustapha Ben Hamza, un captif de la course dans la régence de Tunis : de la servitude au monde des affaires (fin xviii ^e - début xix ^e siècle)	345
María Ghazali, Le tribunal du <i>Baile General</i> de Valence. Pour une connaissance de la captivité et de l'esclavage en Méditerranée, xv ^e -xvii ^e siècle	355

ce que notre ambassadeur avait pu voir ou entendre durant son séjour. Il s'arrête particulièrement sur la description géographique de l'île et vante les qualités de son grand port qu'il qualifie de : « plus grand jamais vu ni entendu sur les deux rives de la Méditerranée ». Ce récit viatique retrace aussi, et avec une surprenante connaissance, l'histoire des Chevaliers de l'Ordre³², des origines jusqu'à leur installation sur l'île, en insistant sur le principal rôle de l'Ordre qui consiste à détruire les « infidèles ». Il s'attarde ensuite sur les relations tendues des Chevaliers avec la population. Il a aussi l'occasion d'assister au « Carnaval », fête religieuse chrétienne qu'il compare à sa propre culture en évoquant les festivités de « *Achoura* », qui précèdent le mois de Ramadan au Maroc et dans le monde musulman. Cette comparaison est un procédé fréquent dans son récit pour faire des rapprochements avec les réalités que lui et ses lecteurs connaissent. En dépit de cette description détaillée, les tensions religieuses se ressentent tout le long de son discours et il avouera même garder de mauvais souvenirs de sa mission, priant maintes fois Dieu qu'elle soit raccourcie. Le séjour d'Ibn Uthmân à Malte dura quatre mois avant de pouvoir s'embarquer pour Naples pour une nouvelle mission de rédemption.

Lettres de Barbarie : esclavage et rachat de captifs siciliens (xvi^e-xviii^e siècle)¹

Giovanna FUME

L'importance de l'expérience de la captivité en Méditerranée à l'époque moderne n'est plus à démontrer. C'est une expérience massive (même si l'estimation de 1,2 à 1,5 million de captifs européens et américains au Maghreb entre 1530 et 1780 est peut-être exagérée)².

La captivité est l'une des conséquences de la guerre de course, « guerre inférieure » entre l'Europe catholique et les régences barbaresques après Lépante (1571), dans le contexte politique général de l'affrontement entre les Habsbourg et les Osmanlis se déplaçant vers les régions de l'Europe orientale. Certains historiens continuent à insister sur le strict rapport entre la course barbaresque et les guerres de l'époque moderne, avec leur corollaire de saccages, razzias, captures de prisonniers de la part des armées mercenaires, pas seulement à cause du grand nombre de prisonniers faits lors des célèbres batailles terrestres et navales de Mostaganem, Ksar-al-Kebir, Tunis, Alger ou Lépante, mais aussi parce que « le corsaire n'est qu'un cas de figure de ces personnages qui investissent dans la guerre et assurent aux princes ou magistrats une force militaire qu'ils ne pourraient mobiliser aussi efficacement que ces entrepreneurs de la guerre »³.

En effet, la substitution de la guerre par la course oblige les États qui se trouvent sur la Mer intérieure à assurer au moins une patrouille le long des côtes. Le même raisonnement vaut pour « le rachat (qui) est une pratique ancienne qui s'inscrit dans une tradition guerrière, de faire et partager le butin, y compris l'humain,

1. Cette recherche s'inscrit dans le projet FIRB 2008 *Oltre la guerra santa. La gestione del conflitto e il superamento dei conflitti culturali tra mondo cristiano e mondo islamico dal Mediterraneo agli spazi extraeuropei (secc. XV-XIX)*.
2. Wolfgang Kaiser, « Les mots du rachat. Fiction et rhétorique dans les procédures de rachat de captifs en Méditerranée, xvi^e-xvii^e siècle », dans François Moureau (dir.), *Captifs en Méditerranée, xvi^e-xviii^e siècle*, Paris, PUPS, 2008, p. 103. L'auteur se réfère à Robert C. Davis, *Christian Slaves, Muslim Masters. White Slavery in the Mediterranean, the Barbary Coast, and Italy, 1500-1800*, Houndsmills, Palgrave, 2003.
3. Wolfgang Kaiser, « Négocier la liberté. Missions françaises pour l'échange et le rachat des captifs au Maghreb (xvii^e siècle) », dans Claudia Moatti (dir.), *La mobilité des personnes en Méditerranée de l'antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identification*, Rome, École française de Rome, 2004, p. 501.

32. Ibn Uthmân, *Al-bâdr Assâfir...*, op. cit., p. 142-154.

de procéder à un échange de prisonniers "tête par tête" fixé dans des "cartels", (et/ou d'échanges) d'otages censés garantir une trêve – une tradition guerrière qui imprègne les rachats à l'époque moderne »⁴. D'où une différence trop drastique entre esclave et captif, et une conception du rachat qui ressemble plus à un échange de prisonniers suivant une logique toute militaire qu'à un rachat global, et qui en général interprète « les missions de rachat, (comme) une activité en marge des théâtres d'action des puissances européennes »⁵. La logique de guerre se trouve clairement reflétée dans les rachats et dans les rapports internationaux entretenus entre les puissances européennes et construits pendant le XVII^e siècle à travers l'envoi de consuls, d'ambassadeurs – avec leurs corollaires de lettres de créances, passeports, sauf-conduits, secrétaires et interprètes –, d'accords qui, à peine stipulés, souvent ne sont plus suivis d'effet, entraînant des protestations, des blocus devant les ports barbaresques, des bombardements, des reprises de tractations, trêves et autres négociations.

Le travail long et effectif de la diplomatie dessine le théâtre secondaire du conflit, qui oppose la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies à l'Espagne et cherche à réorienter les attaques barbaresques vers les ennemis européens. Mettre l'accent sur l'aspect politico-militaire, pour atténuer l'emphase parfois excessive que l'on met sur l'aspect religieux du conflit (la croix et la demi-lune, la croisade et la guerre sainte) risque toutefois de minimiser, d'une part, l'autonomie toute relative des régences barbaresques vis-à-vis de la Porte et, d'autre part, d'assumer un point de vue essentiellement institutionnel, politique et diplomatique, dans l'évaluation de l'événement. Une approche différente, mais complémentaire parfois, souligne les aspects économiques des rachats qui jettent sur la rive sud de la Méditerranée une grande quantité de ressources, un véritable flux de devises fortes et de marchandises, devenu « le moteur du système corsaire »⁷, créateur d'une « économie de la rançon » qui transforme la notion même d'esclavage. En

4. Wolfgang Kaiser, « Una missione impossibile ? Riscatto e comunicazione nel Mediterraneo occidentale (secoli XVI-XVII) », *Quaderni storici*, n° 124, 2007, p. 19-20. Nous remercions ici Wolfgang Kaiser qui a bien voulu nous envoyer la phrase originale de son texte écrit en français et nous donner des explications concernant le mot « cartelli », qui figure dans son texte en italien. Voir plus précisément Daniel Hohrath, « 'In Cartellen wird der Werth eines Gefangenen bestimmt.' Kriegsgefangenschaft als Teil der Kriegspraxis des Ancien Régime », dans Rüdiger Overmans (dir.), *In der Hand des Feindes. Kriegsgefangenschaft von der Antike bis zum Zweiten Weltkrieg*, Cologne-Böhlau, 1999, p. 141-170 ; terme emprunté de l'italien « cartello » et/ou du français « cartel » = contrat entre deux parties (adverses, militaires) : après la bataille, on fixe par écrit l'échange en bloc de prisonniers, avec tarification selon le rang/grade.

5. Wolfgang Kaiser (dir.), *Le commerce des captifs. Les intermédiaires dans l'échange et le rachat des prisonniers en Méditerranée, XV^e-XVIII^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2008, p. 3.

6. Wolfgang Kaiser, « Négocier la liberté... », art. cit., p. 523.

7. Ciro Manca, *Il modello di sviluppo economico delle città marittime barbaresche dopo Lepanto*, Naples, Giannini, 1982, p. 95.

plus de représenter une autre voie de l'échange en Méditerranée, en aucun cas secondaire, les rachats sont extrêmement « politisés »⁸, car dans les régences ils sont une véritable « activité économique d'État »⁹.

En résumé, à l'époque moderne, les conditions des prisonniers de guerre et des esclaves se rejoignent dans la figure du captif, tombé aux mains de l'ennemi et réduit en esclavage, vendu et acheté comme une marchandise. Les esclaves sont soit des soldats/prisonniers de guerre, soit des « captures légitimes » de la guerre de course, attendant leur rachat pour être restitués *in civitatem*. Ceux qui sont vendus et achetés à titre légal, mais qui sont libres de naissance, sont des « esclaves à durée déterminée », même si cette durée est très longue, voire définitive dans certains cas. La durée moyenne de séjour en captivité des chrétiens européens a été évaluée à cinq ans. Or, ces moyennes varient dans le temps et en fonction de l'origine des captifs. Un échantillon de 250 lettres montre que, au XVII^e siècle, les Siciliens restent en captivité entre un et cinq ans (45 % des cas), entre six et dix ans (30 %), entre 13 et 25 ans (19 %), entre 30 et 42 ans (6 %). Au XVIII^e siècle, la captivité qui dure entre un et cinq ans augmente légèrement et passe à 49 % ; en revanche, le taux descend pour ceux qui sont captifs entre six et dix ans (ils ne représentent plus que 25 % des cas) ; entre 16 et 22 ans (14 %) ; entre 23 et 25 ans (6 %)¹⁰.

Ces données démontrent la grande importance du rachat et, en même temps, la lenteur de sa réalisation, sans oublier cependant qu'il existe toutefois un pourcentage de captifs restant esclaves pour toujours, quand on ne perd pas toute trace d'eux. Raison pour laquelle le champ sémantique du terme « captif » se superpose en grande partie à celui d'« esclave », et c'est d'ailleurs ainsi que se définissent tous ceux qui écrivent les lettres que nous allons analyser.

Enfin, l'esclavage comme conséquence de la guerre de course est l'une des formes de l'esclavage méditerranéen, mais pas le seul : il rejoint l'esclavage issu de la traite africaine de l'une des routes caravanières transsahariennes. Il s'agit de celle qui part du Bornou, à proximité du lac Tchad, et conduit à Barca en Libye, puis au marché de Scoglitti (province de Raguse) et d'Augusta (province de Syracuse), ou encore de celle qui rejoint le bague de Messine depuis l'Orient, ou le marché de Palerme depuis Tunis et Tripoli. Au XV^e siècle, ce commerce était contrôlé par des Catalans installés à Syracuse, qui exportaient du blé en échange, et par des marchands arabes qui vendaient des esclaves africains sur le marché de Trapani. De là, ils se dirigeaient vers la péninsule Ibérique, l'Italie du Nord ou le sud de la France. Dans ces cas, l'esclavage est le fruit de la traite et il diffère de celui engendré par la guerre de course, dont les caractéristiques peuvent être synthétisées ainsi : la réciprocité (les Européens chrétiens capturent et réduisent en esclavage

8. Giovanna Fiume, « L'impossibile riscatto di Aly del Marnegro, "turco vero" », *Quaderni storici*, n° 140, 2012, p. 385-424.

9. Sadok Boubaker, *La Régence de Tunis au XVII^e siècle : ses relations commerciales avec les ports de l'Europe méditerranéenne, Marseille et Livourne*, Zaghouan, Ceroma, 1987, p. 44.

10. Les données se trouvent dans Maria Teresa Pardo, *Le lettere dei captivi in Barberia nel '600*, et Rosanna Pardo, *Le lettere dei captivi in Barberia nel '700*, Palerme, Université de Palerme, Mémoires de licence, année universitaire 2011-2012.

les Nord-Africains et les « Turcs » musulmans, et vice-versa) ; la durée limitée (les prisonniers peuvent être rachetés ou échangés et, après un certain temps, retourner dans leur pays) ; la répétition (on peut tomber en captivité plus d'une fois, surtout si on navigue par métier) ; la création d'un dense réseau financier de marchands, de rédempteurs, de négociateurs, plus intéressés par la spéculation sur le rachat que par la libération des esclaves. Et encore, les moyens de s'affranchir et de s'intégrer dans un nouveau contexte passent le plus souvent par l'abjuration de sa religion et l'adhésion à celle du pays d'accueil. Même l'aspect de l'abjuration et de la conversion conservent une forte composante de réciprocité : de la même façon qu'il y a les « chrétiens d'Allah »¹¹, il y a les « musulmans du Christ », musulmans qui se sont convertis dans l'exil imposé pour raisons de conflit dynastique et politique¹² ou dans les dures conditions de l'esclavage¹³ alors que d'autres, résistant à tout conditionnement, choisissent de garder leur foi jusqu'au martyr¹⁴. J'ai essayé de contourner le silence des sources dans une autre publication¹⁵, afin de comprendre les déplacements, les motivations et les stratégies de tous ces cas.

Écrire des lettres

Afin d'appréhender le vécu des acteurs, il existe une source de grand intérêt : les lettres, les suppliques et les mémoires écrits par les captifs tombés sous le joug des corsaires barbaresques, ainsi que les documents en relation avec la *Deputazione palermitaine* qui s'occupe de leur affranchissement¹⁶. Cette institution a juridiction sur toute l'île. Auparavant, il y avait un bureau public pour la rédemption des captifs, œuvre des rois aragonais, qui avaient accordé à cette institution la gestion d'une dîme sur quelques legs testamentaires *ad pias causas*¹⁷. La *Deputazione* opère

11. Lucile et Bartolomé Bennassar, *Les Chrétiens d'Allah. L'histoire extraordinaire des renégats (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Perrin, 1989.
12. Beatriz Alonso Acero, *Sultanes de Berbería en tierras de cristiandad. Exilio musulmán, conversión y asimilación en la Monarquía hispánica (siglos XVI y XVII)*, Barcelone, Edición Bellaterra, 2006.
13. Voir les nombreux cas d'esclaves musulmans évangélisés par des franciscains siciliens et accueillis dans le Troisième ordre. L'un d'eux, Antonio Etiope da Noto, arrive jusqu'aux autels. Giovanna Fiume, *Il Santo moro. I processi di canonizzazione di Benedetto da Palermo (1584-1807)*, Milan, Franco Angeli, 2008 (2^e édition), p. 164-180.
14. Maria Sofia Messina, « La "resistenza" musulmana e i "martiri" dell'Islam », *Quaderni storici*, n° 126, 2007, p. 743-772. Le numéro de la revue est consacré à 'Esclavage et conversions en Méditerranée' (*Schiavitù e conversioni nel Mediterraneo*).
15. Giovanna Fiume, *Schiavitù mediterranea. Corsari, rinnegati e santi di età moderna*, Milan, Bruno Mondadori, 2009.
16. Les lettres, suppliques et mémoires de captifs sont conservés aux archives de Palerme (Archivio di Stato di Palermo, désormais ASPa), Archiconfrérie pour la Rédemption des captifs de Sainte-Marie la Nouvelle (Archiconfraternita per la redenzione dei captivi di Santa Maria la Nova, désormais ARC). Outre les fonds d'archives, voir : Giuseppe Bonaffini, *La Sicilia e i Barbareschi. Incursioni corsare e riscatto degli schiavi (1570-1606)*, Palerme, Ila Palma, 1983 ; Aurora Romano, *La Deputazione per la redenzione dei poveri cattivi in Sicilia (1595-1860)*, thèse de doctorat, Université Suor Orsola Benincasa, Naples, 2005.
17. Salvatore Fodale, « Solidarietà pubblica e riscatto dei cattivi (secc. XIV-XV) », *Incontri mediterranei*, vol. XVII, n° 1-2, 2008, p. 21-47.

de la fin du XVI^e jusqu'au XIX^e siècle, puis elle cesse son activité en 1830 pour disparaître en 1860. À travers l'argent collecté grâce aux aumônes, donations et legs de pieux testateurs, l'institution pourvoie à l'affranchissement d'esclaves devenus propriété de musulmans sur la rive sud de la Méditerranée. La population ciblée, ce sont les Siciliens – de naissance ou par mariage – mais à condition qu'ils soient pauvres et ne puissent se racheter eux-mêmes. Ceux qui sont suffisamment aisés pour pourvoir à leur propre rachat, de retour au pays, doivent rembourser à l'institution le prix de leur rachat¹⁸.

Grâce à ces archives, d'une grande richesse, on peut ainsi essayer de raconter l'esclavage à travers les mots de ceux qui l'ont subi, sans oublier le but dans lequel ces missives ont été écrites, nous obligeant ainsi à aller au-delà de la rhétorique utilisée pour convaincre de la nécessité du rachat. Écrites malgré les difficultés dès l'arrivée en Barbarie, par des compagnons de captivité qui savent écrire, ou par l'écrivain du bague, ou par qui se propose en tant que médiateur et garant (un marchand, un consul, un frère franciscain, un autre captif), les missives sont confiées aux marins ou aux marchands qui prennent la mer (une felouque pour Naples, un patron de barque qui rentre à Gênes), à un consul, à un père rédempteur ; parfois, c'est un captif affranchi qui porte au pays les nouvelles et les documents d'un compagnon de prison¹⁹. Mais les captifs continuent à écrire par la suite pour informer de leurs déplacements (Constantinople, Tripoli, Alger ou Vloré), pour avertir qu'ils vont en mer pendant les mois de course avec l'équipage du patron, que la flotte corsaire hiverne à Tunis et à la belle saison, d'avril à octobre, se déplace à Bizerte²⁰. Ainsi, la condition préalable indispensable à l'affranchissement est celle de « localiser » le captif. Au XVII^e siècle, les Siciliens se retrouvent en captivité surtout à Tunis (72 %) et à Alger (18 %), avec quelques cas à Bizerte, Ulcinj, Rhodes, Tripoli et Chio. Au XVIII^e siècle, c'est toujours à Tunis qu'il y a le plus grand nombre de captifs siciliens (57 %), mais Alger voit leur nombre augmenter (37 %), Tripoli aussi même s'il reste peu important (5 %), par contre Bizerte disparaît du paysage de la captivité alors qu'émerge un autre lieu de la régence de Tunis, Sfax. Il est bien évident que ces données s'expliquent par la proximité entre la Sicile et la Tunisie, la consolidation du trafic des routes commerciales, le flux constant des missions de rédemption, l'intense activité corsaire dans la Méditerranée centrale et, au XVIII^e siècle, la vigueur de la course algérienne.

Pour ce qui est des lettres des captifs, même s'il existe de nombreuses variations dans la longueur ou dans l'extension des différentes parties, elles suivent toutes le même schéma rhétorique d'une composition tripartite : exorde (*incipit*),

18. De nombreux legs testamentaires concernent des confréries de Trapani, de Mazara et de Raguse, et ils sont tous établis pour le rachat des captifs de leur région.
19. Vincenzo Famularo confie à Stefano Amato, esclave affranchi, son titre d'esclave (« fede di schiavitù ») reproduit sur un formulaire imprimé par le vicaire apostolique d'Alger en date du 26 août 1773, ASPa, ARC, vol. 254, folio (dorénavant f.) non numéroté (n. n.).
20. « Ces Turcs sont inconstants, tantôt ici et tantôt là ; ils ne restent jamais au même endroit » (« *Questi turche stano di diverse fantasia, or qua or la, quale non sta mai fermo in uno loco* »), écrit Maso Galeva de Tunis le 20 novembre 1608, *ibid.*, vol. 518, f. 173r-v.

information (*narratio*), requête (*conclusio*)²¹. Elles se veulent émouvantes, persuasives ; elles cherchent à inspirer pitié et solidarité ; elles récriminent, reprochent, remémorent la vie commune, préviennent des dangers de tomber dans l'abjuration. Ces lettres représentent une mine d'informations précieuses sur les conditions de l'esclavage dans les différentes villes corsaires situées en terres d'islam, du XVII^e au XIX^e siècle.

Par hasard et par nécessité

L'exorde annonce la captivité et décrit l'événement : pêcheurs, pèlerins, soldats, marchands, voyageurs, abordés sur leurs embarcations sont capturés en mer ; payans, muletiers, marchands ambulants, passants, sont razzés sur les côtes.

Il y a des missives qui décrivent de véritables batailles navales²² : le repérage, l'abordage, les tentatives de fuite ou de défense, la reddition, la capture – il y a même celui qui confie avoir été pris alors qu'il dormait et ne s'être rendu compte de rien –, la traction du bateau dans le port barbaresque, le partage du butin, la vente des hommes capturés, la réduction en esclavage.

On pouvait tomber entre les mains des corsaires dans les circonstances les plus diverses, même lors de petits déplacements nécessaires à son propre métier ou pour répondre à différentes nécessités²³ : le petit cabotage, la navigation côtière,

21. La structure rhétorique des suppliques a été étudiée par Albrecht Burkardt, « Suppliques et recommandations dans la pratique du Saint-Office », dans Jean Boutier, Sandro Landi et Olivier Rouchon (dir.), *Politique par correspondance. Les usages politiques de la lettre en Italie (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 231. Même dans les lettres écrites au XVI^e siècle aux Conseils d'État, de Guerre et d'Italie de la monarchie espagnole, on se plaint des mêmes choses : les conditions de la capture, les malversations commises avec l'argent destiné au rachat, les mauvaises conditions d'hygiène et les dangers encourus pour la santé, le nombre croissant d'esclaves qui arrivent à Alger, Marrakech et Tunis. Voir José Antonio Martínez Torres, « Corso turco-berberisco y redenciones de cautivos en el Mediterráneo occidental (siglos XVI-XVII) », dans Wolfgang Kaiser (dir.), *Le commerce des captifs... op. cit.*, p. 84.

22. ASPa, ARC, vol. 263, f. n. n., Tunis 4 août 1778. Iano Marino décrit à son épouse la bataille sanglante qu'il y eut entre leur navire et un bateau corsaire de Sfax le 2 juillet 1778 contre 120 Maures : « Ne vous effrayez pas si, dans cette lettre, je vous écris les mésaventures et les malheurs qui me sont arrivés le 2 juillet 78 quand j'ai été pris par les Barbares après un combat très long où nous avons été battus malgré notre courage inexplicable et judicieux, laissant deux morts et quatre blessés alors que les assaillants en comptaient respectivement vingt et onze ». [*Non vi spaventate, se in questa presente vi scrivo le mie disavventure e disgrazia accadutemi dalli 2 luglio 78 che fui preso dai Barbari, dopo un certame assai lungo, che dopo tanto combattimento con coraggio inesplicabile, e giudizioso, alla fine mi superanno, riportando due morti e quattro feriti, ma contandone rispettivamente venti e undici tra gli assalitori.* »]

23. *Ibid.*, vol. 523, f. 158 : « Ma chère mère, mon cher frère, malheureusement ou à cause de mes péchés en ce mois d'avril 1592 j'ai été capturé par les Turcs au Cap Santo Vito [...] et l'on m'a emmené ici à Bizerte où l'on m'a vendu au prix de 100 écus » [*Carissima mia madre e fratello, per disgratia o peccati mey questo mese di aprile [1592] fui capitato scavo di turqui nel capo di Santo Vito [...] e mi hanno portato qui in Biserta hove mi hano venduto in precio di cento scuti* »] ; *Ibid.*, f. 16 : « Je me suis embarqué à San Vito – écrit Antoni di Amico à son épouse le 2 septembre 1594 – et pour éviter de transporter sur terre deux cantara [unité de mesure locale] de câpres, je m'embarquai et fus fait esclave. Tout cela parce que je travaille pour notre famille et pour vous permettre de vivre. » [*Io mi imbarcai a San Vito portava dui cantara di chiappari et per non li*

faire front à la mauvaise viabilité de l'île dans laquelle l'on vit, et où les routes et drailles sont souvent coupées par des éboulements ou par l'exondation saisonnière des cours d'eau, qui pour la plupart ont un régime torrentiel, ou sont infestés de bandits. Ainsi, Paolo Tartamella part de Palerme pour aller à la madrague de Trabia, quand il est capturé avec ses compagnons de voyage. En provenance de Naples, le Palermitain Cristofalo Lodi et d'autres passagers sont « pris et dépouillés » par les corsaires tunisiens près de l'île d'Ustica²⁴. Voyager en suivant la côte pour éviter l'abordage en pleine mer est une mesure de prudence, qui ne peut se faire lors de voyages plus longs, surtout ceux en direction de Naples ; dans les îles autour de la Sicile, les corsaires barbaresques attendent le passage des bateaux chrétiens : Ustica et les îles Éoliennes pour qui va vers Naples, Civitavecchia, Gênes, Favignana sur la route Palerme-Trapani, Pantelleria et Lampedusa en direction de Mazara – ces îles sont fréquemment décimées à cause des incursions barbaresques –, mais aussi Catane, Augusta, Avola, Scicli. « Quand on peut refuser d'aller en mer, il faut le faire, afin d'éviter tous ces inconvénients »²⁵.

À partir de mon échantillon de 250 lettres, apparaissent les métiers de la mer qui apportent le plus grand tribut à l'esclavage. Au XVII^e siècle les captures concernent 26 % de marins, 8 % de patrons de barques, 6 % de pêcheurs, 5 % de marchands et 2 % de mousses ; sinon 10 % sont des ecclésiastiques, 5 % des soldats, 8 % des artisans (*mastri*), et le pourcentage le plus faible est constitué de bergers et de muletiers, indiquant ainsi que les razzias se font aussi sur les côtes.

Au XVIII^e siècle, les victimes changent, même si la primauté reste toujours celle des marins (55 %), qui, avec les pêcheurs, capitaines, officiers de marine, patrons de bateaux et mousses (21 %), représentent les 3/4 de toutes les victimes. Les paysans et les muletiers sont cependant encore occasionnellement présents. Que les captifs proviennent des ports de mer n'a rien d'étonnant ; c'est ainsi que l'on trouve des personnes originaires de Palerme et ses côtes, Trapani et Marsala en Sicile occidentale, Messine, Milazzo et Taormina en Sicile orientale, auxquels il convient d'ajouter, toujours au XVIII^e siècle, les gens de Syracuse et Scicli, de Lipari et Pantelleria.

L'enfer de ce monde

« Ne vous effrayez pas si dans cette lettre je vous raconte mes mésaventures et malheurs », écrit Iano Marino à son épouse²⁶. Et, en effet, la deuxième partie des lettres (la *narratio*, l'information) nous donne la description des conditions de l'esclavage « barbare », où l'on languit et souffre. L'esclave décrit sa vie comme un purgatoire voire un enfer, et il souligne cette situation avec une emphase toute dramatique : dans les lettres coulent des torrents de larmes – même « des larmes

potiri portari per terra mi imbarcai et su scavo tutto per travagliari per la nostra casa e camparvi »].

24. *Ibid.*, f. 252.

25. « Quanto si può alargare [stare alla larga] de lu mare, se ne alarghi, per non venire in questi fastidi », lettera di Domenico Atzarello, Algeri 10 novembre 1595, *ibid.*, vol. 521, f. 145 r.

26. *Ibid.*, vol. 263, f. n. n., Tunis 4 août 1778.

de sang » – pour les peines incessantes, les coups, les privations, l'épuisement, les regrets, le labeur, les tourments, l'affliction. « Veuillez me soustraire à l'enfer de ce monde », écrit Cosimo Raimondo, esclave depuis 15 ans à Alger²⁷. Les rameurs enchaînés aux bancs des galères subissent la pire situation : l'effort physique de la rame est extrême, surtout au moment de l'abordage ; fouettés continuellement par le comite, ils meurent en masse durant les naufrages car ils restent enchaînés aux bancs. « Souffrances, châtements, misères, [...] manque de nourriture, poux, punaises, vermine, nous ont transformés en squelettes, et si ce n'était la peau qui maintient les os, notre corps se serait écroulé »²⁸.

À Tunis, comme à Alger et Tripoli, les conditions des captifs sont tragiques et les sévices augmentent si d'Europe arrivent des nouvelles de maltraitances infligées aux esclaves musulmans en terre chrétienne, la réciprocité étant la règle dans cette forme d'esclavage. Les lettres racontent la vie au bagne, le dur labeur quotidien, la maigre alimentation faite de biscuits, fèves, pain et olives, mais souvent seulement de pain et d'eau, et de beaucoup de violence. « Beaucoup de coups de bâton et peu de pain », écrit-on ; et un autre de déclarer ne jamais arriver à être rassasié²⁹. Les conditions d'hygiène sont toujours plus précaires : vermine, poux et punaises sont des compagnons habituels ; la torture d'être enchaînés même la nuit³⁰ ; les punitions corporelles, cruelles et quotidiennes ; le froid, les maladies cardiaques, pulmonaires, la teigne, la fièvre, la paralysie, les fractures, les maladies. Le taux de mortalité est élevé parmi les captifs qui meurent à cause des dures conditions de travail, des punitions, des châtements à la suite des tentatives d'évasions. Un jeune homme envoie à sa mère quelques vers éloquentes :

Mères, qui avez des fils en Barbarie / qui pleurez à gros sanglots / parce que vos enfants sont dans cette sombre Barbarie / morts de froid et battus à mort / parce que, quand arrive l'heure de l'Ave Maria / ils marchent enchaînés quatre à quatre ou cinq à cinq³¹.

Le mot qui revient le plus souvent dans les lettres est « patience »³². La patience est toujours invoquée puisque l'esclavage est supporté avec résignation, comme une peine divine pour les fautes commises, une épreuve qui conduit à la damna-

27. *Ibid.*, vol. 263, f. n. n., lettre du 20 février 1770.

28. Maximiliano Barrio Gozalo, *Esclavos y cautivos. Conflicto entre la Cristianidad y el Islam en el Siglo XVIII*, Valladolid, Junta de Castilla y León, 2006, p. 121 : « Muchos trabajos, castigos y miserias [...], poca comida, los piojos, los chinches y la miseria nos tienen hechos unos esqueletos, que si no fuera por el pellejo que mantiene los huesos ya se habría caído el cuerpo ».

29. « Bastunati assai et pani pocu », ASPa, ARC, vol. 262, f. 396.

30. « Et il me garda prisonnier dans son jardin, avec deux chaînes aux pieds et surveillé par des gardiens ». [« Et mi teni intra a lu so giardino con dui catini a li pedi et con guardie. »], lettre de 1597, *ibid.*, vol. 263, f. 432.

31. « Marri che haviti figli in barbarialtucti piangiti et lugrimatiforti che vano per quella scura barbarialmorti di friddu e boni bastunatilche quando e luna di lavemarial vanno a quatro et cinque incatinati ». C'est ce qu'écrivit Angilo La Galia, le 25 janvier 1598, *ibid.*, f. 261.

32. Iacomo Forno, alias Ali le Génois, le 18 mars 1593, informe sa « très chère épouse [« consorte carissima »] de sa « profonde douleur tellement cruelle qu'il ne fait rien d'autre que pleurer » [« cordoglio così crudele che io non feci altro che piangere »], parce qu'après être tombé en captivité, il a été vendu à un capitaine de Stromboli appelé Mami Corso. « Il faut être patient – ajoutez-il,

tion ou au salut. De Dieu dépendent la punition de la faute et le pardon³³, l'esclavage et la rédemption – dans sa double acception de libération de l'esclavage et de la faute – sont tous les deux des signes de l'amour de Dieu envers les hommes³⁴. Nos esclaves sont de bons chrétiens.

On reproche à la famille les années passées en captivité, pour n'avoir pas fait le nécessaire pour obtenir sa libération, ni même répondu aux lettres envoyées. Quand les réponses de la famille tardent à arriver, le désespoir augmente : « Si sa mère l'a jusque-là abandonné, écrit un captif, c'est parce qu'il doit être "né de la pierre" et il ne lui reste à espérer rien d'autre que le secours du Dieu éternel »³⁵. Le manque de nouvelles de la famille est la source principale d'angoisse³⁶ : le captif peut penser parfois que le manque de nouvelles cache une faible volonté de se préoccuper du destin du parent proche, par intérêt ou avarice. Gironimo Garaffa écrit à son frère, prophétisant que « ce que vous n'avez pas fait par le passé, vous ne le ferez pas à l'avenir. [...] Moi je sais seulement que si ce n'est pas vous qui

cherchant à se montrer courageux – ; je vous prie de ne pas vous laisser aller à la mélancolie. » [« Bisogna avere pacientia [...] vi prego che non vi vogliati pigliare malinconia. »], *ibid.*, f. 150.

33. « De même que la volonté du Seigneur a été de me faire faire esclave, de même j'espère qu'il voudra me faire retrouver la liberté » [« Et fu proprio volontà di nostro signore così come esso mi feci andare scavo spero mi farrà andare in libertà »], écrit Santo lo Sardo depuis Scio le 7 janvier 1595, *ibid.*, f. 128.

34. « Tout ce qui arrive dans le monde est entre les mains de Dieu et tout ce qu'il fait avec nous il le fait à sa gloire et pour notre salut comme on le lit clairement dans *deus quos amat corrigat et castigat* et que par conséquent quand nous sommes châtiés c'est signe que nous sommes aimés et que de cette tribulation nous devrions nous réjouir plutôt que de nous attrister » [« Quanto al mundo succedi tutto dipendi de la mano de dio e quel tanto ad opera con noi tutto lo fa a bon fine a gloria sua e a salute nostra si come si leggi claramenti per deus quos amat corrigat et castigat adunca nui essendo castigati signo e che semo amati e di questa tribulacioni piu presto doveriamo ralegrarci che attristarsi »]. C'est ce qu'écrivit Auliveri Lainzano à sa famille depuis Alger, le 3 décembre 1595, *ibid.*, f. 140 ; Pietro Lupo était en train d'écrire à son père une « lettre douloureuse emplie de souffrances, pleurs et larmes, chagrins et regrets de mon coeur » [« dolorosa lettera piena tutta di travagli pianto e lacrime e displacerio del mio core »] quand il apprend la nouvelle de la mort de sa femme : « mais si c'est la volonté de Dieu, il faut avoir de la patience car les souffrances sont signes que Dieu nous aime » [« ma se è questa la volontà di Dio, occorre avere pazienza, che li travagli son signo che dio ci vuol beni' »]. Lettre du 25 avril 1595, vol. 523, f. 211.

35. « Se persino la madre lo ha abbandonato, deve essere "nato di la pietra" e non resta che "sperare nixuno sicurso altro chi di lu eternu diu". » Lettre de 1593, *ibid.*, f. 53.

36. « Je vous ai écrit tant et tant de lettres, écrit Giuseppe de Girardo à sa sœur le 5 septembre 1595, mais aucune n'a reçu de réponse et cela me surprend beaucoup car c'est comme si vous m'aviez complètement oublié alors qu'une lettre de vous me consolait et me rassurerait sur votre affection. » [« Vi ho scritto tanti et tanti lettere ma nessuna ha avuto risposta et di questo ne sonno molto meravigliato (mentre) la mia consolazione (sarebbe di) havere da voi una lettera, fatimi ariconoscere che mi amati »], *ibid.*, f. 121 ; « Vous, disait Iosephi Sanciza en réprimandant sa sœur, qui ne vous préoccupez pas de moi, à qui j'ai envoyé de nombreuses lettres sans jamais recevoir la moindre réponse. » [« Vui mi pari che aviti poco cura a li fatti mei che aio mandato multi literi e mai non fu impossibili recipiri da voi uno signo di litera »], lettre du 15 avril 1596, *ibid.*, f. 122-123 ; « Depuis cinq ans que je suis esclave, vous ne m'avez jamais envoyé une seule lettre, pour que je puisse savoir si vous êtes vivants ou morts » [« Nelli cinque anni che io sono schiavo non mi avete mai mandato una sola lettera solamente per sapere se siete vivi o morti »], reprochait Girolamo d'Elia à sa femme Giulia, lettre du 15 août 1596, *ibid.*, f. 40.

me faites sortir d'ici, Dieu le fera un jour par sa sainte miséricorde »³⁷. Le jeune Nardo Iuliano demande que l'on prenne l'héritage de sa mère, défunte lors de sa captivité, pour payer sa libération. Ses rapports avec son père étaient conflictuels : c'était un fils rebelle, et il a fait des erreurs qu'il regrette. Cependant, il ne veut pas que ses erreurs de jeunesse aient déçu le père au point de ne pas vouloir le racheter³⁸. Le Palermitain Geronimo Galia reproche amèrement à ses fils, si ingrats, de ne pas lui avoir écrit une seule lettre, qui aurait été pour lui d'une grande consolation³⁹ ; et Vincenzo Mancuso souligne qu'il a demandé à sa sœur à plusieurs reprises une aide économique mais que cela fait trois ans qu'il attend cet argent ; maintenant, il essaie de l'attendrir en lui disant dans sa lettre qu'il n'a même pas assez de pain, qu'il doit vendre toute la journée de l'eau portée à dos d'âne, qu'il reçoit de son patron cinquante coups de bâton aux pieds comme punition pour chaque légère faute commise : sa situation est telle que, si ce n'était pas grâce à l'aide des autres esclaves, il serait sûrement déjà mort. Il demande à sa sœur quatre tonneaux de vin pour les vendre et l'aider à payer le montant du rachat⁴⁰. Il n'est pas le seul à vouloir improviser dans les bagnes une taverne que même les Maures, malgré l'interdiction du Coran, se plaisent à fréquenter, et qui pourrait aider à rassembler le prix du rachat⁴¹. Sans nouvelle de la maison « la tête s'envole », « on

37. « *Quello che voi non avete fatto per lo passato manco no lo fate per la venire [...] io so solo che se voi non mi forate Idio mi vorra forare un giorno per la sua santa misericordia* ». Lettre du 1^{er} janvier 1595, *ibid.*, vol. 523, f. 80r.

38. « Mon très cher père, si par le passé vous avez eu de bonnes raisons de vous plaindre de moi, je vous supplie, pour l'amour de Dieu, de me pardonner et de considérer cela comme une erreur de jeunesse. J'ai su que ma mère était morte et avait laissé quelque chose pour me sortir d'affaire. Je prie Dieu que vous me contentiez et ne regardiez pas le temps perdu pour me tirer d'une situation aussi difficile et cruelle. » [« *Padre mio carissimo se per li tempi passati me habiate trovato per lo fiol de mala obidentia, voi prego per l'amor de signore Idio che mi perdonerete et rimetto li mi errori ala mia gioventu. Io ho havuto la nova qualmente la mia madre e stata morta et lassatu alcuno adiuto per cavar me da questo cativerio. Et per noi per l'amor di signor Idio prego che farete contento non guardando li tempi passati adijutar et cavar me da questo crudel pene et travaglio* »]. Lettre du 21 avril 1595, *ibid.*, f. 194.

39. « Et je les salue et les bénis tous, bien qu'ils aient démontré leur ingratitude envers un pauvre captif enchaîné entre tourments et privations, qui ne mange pas à sa faim et qui peine tant alors qu'eux se promènent [...] et ils sont si indifférents et ingrats qu'ils ne m'écrivent même pas une lettre. Je n'aurais pas été aussi désespéré si l'un d'eux s'était présenté comme marin dans un des nombreux vaisseaux qui sont venus pour me voir et me consoler. S'ils l'avaient voulu, en bons fils de famille affectueux, ils auraient dû me racheter. » [« *Li quali saluto tutti et benedico benche a me siano stati e sono ingrati io povero preso alla catena al martirio et stenito con tanta pena et travaglio et essi a spasso [...] et sono tanto ingrati et discortesi che almeno di lettere non mi consolano in tanto affanno non sarrei stato se uno di essi fusse venuto per marinaro co tanti vascelli che ne veneno qui per mirarme et consolarmi se essi havessero voluto per lo ufficio di figliuoli amorevoli me haverriano rescattato* »]. Lettre de Geronimo Galia du 28 juin 1598, *ibid.*, f. 374.

40. « *Et sono tri anni che aspetta questi dinari [...] non mi posso saturare di pane [...] e mi fa vendere acqua con un asino [...] et che si non fossiro alcuni boni cristiani scavi io saria morto che quando altro mi dona cinquantia bastonati alli pedi* ». Lettre de Vincenzo Mancuso du 22 janvier 1598, *ibid.*, f. 270.

41. « Si vous envoyiez trois ou quatre barriques de vin, je serais libéré de toutes ces tribulations » [« *Si mandati tri o quattru butti di vinu io saria liberatu di tanti affanni* »]. Lettre d'Angelo Bruno du 15 mai 1607, *ibid.*, vol. 518, f. 140r-v.

se creuse la cervelle », on se persuade que « de jour en jour vous m'oubliez »⁴². Par contre, recevoir des lettres emplit « de réconfort et de consolation et provoque une joie infinie »⁴³, cela permet de se sentir aimé et d'espérer pouvoir embrasser de nouveau un jour sa famille.

Le rachat

Le but principal de la lettre, c'est le rachat et c'est ce qui correspond à la troisième partie des lettres, la *conclusio*, la requête. Mais avant, il a bien fallu exposer ses conditions de vie, communiquer qu'on est encore vivant, pour que puissent s'activer enfin les mécanismes du rachat, attentivement surveillés et stimulés quand ils s'enlisent dans les difficultés. Comment peut-on agir par lettre⁴⁴, quand l'on sait que la lenteur de l'information est le majeur handicap à une résolution rapide de l'affaire ?

La rançon est au centre de toutes les missives : il faut suggérer à la famille comment réunir l'argent nécessaire, quels biens vendre ou engager au Mont-de-Piété, à quels amis ou connaissances demander un prêt, quels seigneurs persuader pour qu'ils fassent non seulement un don en argent mais qu'ils mobilisent surtout le plus de relations possibles ; comment intervenir auprès de la *Deputazione* pour qu'elle ajoute le nom du captif dans la liste de la prochaine rédemption ; ou bien, si l'on ne veut pas faire appel aux rédemptions générales laïques ou religieuses à cause de leur lenteur, comment organiser un rachat individuel, la voie la plus rapide étant en effet celle des relations privées⁴⁵. Mais dans ce dernier cas, il faut faire attention à qui l'on confie son argent : « car ceux qui viennent ici pour le rachat sont des gens malhonnêtes, quand vous leur donnez de l'argent, donnez-le à des personnes sûres ou sinon à la rédemption de Palerme »⁴⁶. Face au manque de fiabilité du rédempteur privé, mieux vaut la sécurité des caisses de la *Deputazione*.

42. « *Ci si piglia gran fantasia ! « Si sta in travagli ! « Di giorno in giorno vi andate adimenticando di me* ». C'est ce qu'écrivit Benedicto Caffati à son épouse en 1597, *ibid.*, f. 108.

43. « *Di conforto e consolacione quali generano allegrezza infinita* ». *Ibid.*, f. 374.

44. Jean Boutier, Sandro Landi et Olivier Rouchon (dir.), *Politique par correspondance...*, *op. cit.*, introduction, p. 18.

45. « À Bizerte, on m'a vendu pour 100 écus et, si je veux me racheter, j'ai besoin de 100 écus. Je vous prie très humblement de faire tout ce qui vous est possible pour me sortir d'ici. Vendez ma maison ainsi que mes meubles, mes vêtements, demandez à mes connaissances des prêts que je rembourserai à mon retour. Ou, ce qui me semble le mieux, achetez si vous pouvez un Turc et envoyez-le ici afin que mon patron, qui s'appelle Ledic Valevente d'Alger, me libère. Je m'embarque sur les galères avec mon patron et, au retour, nous irons à Alger. » [« *In Biserta mi hano venduto in precio di cento scuti però se io mi voglio riscatare n'ho di bisogno cento et però vi prego quanto umilmente posso che facciate tutto il possibile di cavarmi di qua et però vendete la mia casa co il vestimento mio (chiedete prestiti ai miei conoscenti che rimborserò al mio ritorno e se poteste) comprare un turco et mandarlo di qua con que lui (il padrone) mi facesse libero qua mi pare la via meglio comoda avisandovi come il mio padrone si chiama Iedic Valevente di Algeri* »]. ASPa, ARC, vol. 523, f. 158.

46. « *Perché quisti chi venono a riscatari qua fanno milli forfanterii, quannu vui dunati li dinari, dunatili a persona sicura o si no li donati a la limosina di Palermo* ». Lettre d'Antonio Madini, Bizerte 29 août 1600, *ibid.*, vol. 518, f. 26r.

L'affranchissement des captifs était l'œuvre des Trinitaires et des Mercédaires depuis les XII^e et XIII^e siècles. Au XVI^e siècle, apparaissent des institutions laïques et confraternelles, comme la Sainte Maison pour la Rédemption des Captifs (*Santa Casa per la redenzione dei cattivi*) à Naples (fondée en 1548), l'Archiconfrérie du Gonfalon (*Arciconfraternita del Gonfalone*) à Rome (1581), l'Archiconfrérie pour la Rédemption des Captifs (*Arciconfraternita per la Redenzione dei Cattivi*) à Palerme (1595) et le Magistrat du Rachat (*Magistrato del Riscatto*) à Gênes (1597). Même Bologne (1584), Lucques (1585), Venise (1586) et Malte (1607), se dotent d'institutions pour l'affranchissement des captifs. Mais l'on peut trouver aussi des initiatives privées, informelles ou formalisées, individuelles ou de groupes, telle que la *Cercana* qui, en Espagne, à Puerto de Santa María, s'occupe de retrouver et d'affranchir les esclaves d'Afrique du Nord, ou encore les corporations, telle que celle des barbiers de Palerme dont les statuts prévoient le rachat de ses membres tombés en captivité⁴⁷. On retrouve des associations de secours mutuel à Monte San Giuliano, Trapani ou Termini, et enfin plusieurs legs privés destinés au rachat des héritiers de la famille ou de captifs de la même ville.

Les esclaves interviennent activement dans les transactions pour leur propre libération – devenant l'unique marchandise qui se vend elle-même –, en annonçant leurs prochains déplacements, en suggérant de possibles échanges, en tissant des liens d'information qui vont de la Barbarie à Constantinople, à Naples, à Livourne, en passant par Malte, par Stromboli, jusqu'à Palerme et Trapani, bref en suivant les mêmes routes que la course. Leurs connaissances des lieux, des hommes, des institutions devient un véritable *know how*, au cas où, après le rachat, ils voudraient entreprendre une activité commerciale, devenir collaborateurs ou espions, organiser la riche – mais risquée – activité de faire fuir d'autres esclaves (de Tunis vers la Sicile ou d'Alger vers les Baléares, après une journée de mer si le vent est propice) ou même exercer le métier de chasseur professionnel d'esclaves fugitifs (*accalappiaschiavi*), agissant de mèche avec les tenanciers, commandités par les bateaux de contrebande, marchands, souteneurs et personnes malfamées.

Celui qui ne peut pas disposer des fonds nécessaires à son rachat peut s'adresser à la *Deputazione*, et supplier ceux qui organisent la rédemption d'être inclus dans la liste des captifs qui seront rachetés au plus tôt. Plusieurs lettres leur sont adressées, ou plutôt des copies de la même lettre leur sont envoyées en même temps qu'à différents autres destinataires et, bien sûr, pour les cas les plus complexes – qui correspondent à des captivités de longue durée –, ces envois rassemblent une documentation plus abondante. Certains captifs présentent des comptes sur le montant des fonds qu'ils ont réussi à réunir et ils demandent ensuite à la *Deputazione* de compléter la somme : Giovanni Papasendi est à Alger

47. Il en va de même pour d'autres corporations des territoires de la couronne d'Aragon : voir Maria Ghazali, *Entre confréries et corporation : le métier des charpentiers de Valence (XV^e-début XIX^e siècle)*, Habilitation à Diriger des Recherches, t.3/4, Université Paris X-Nanterre, 2004, p. 4. Le chapitre X des statuts de 1434 (précisément intitulé *Dels confreres catius*) stipule l'obligation de la corporation de racheter ses membres qui seraient tombés en captivité.

depuis 19 ans et durant tout ce temps il a réussi à se procurer 80 onces⁴⁸ des pères Olivétains de Palerme, des Trinitaires, de l'église Sainte-Cita et de Sainte-Marie de la Chaîne (*Santa Maria della Catena*) ; il cite l'acte relatif à chaque somme, stipulée par-devant notaire, il craint que le fait d'être rameur sur une galère ne soit un handicap et fasse refuser son rachat, même si certains de ses compagnons y sont parvenus ; il implore les rédempteurs de la *Deputazione* de lui concéder la somme restante « pour mourir parmi les chrétiens et avoir une sépulture religieuse, ses jours lui étant comptés »⁴⁹.

La famille comme ressource

Seule la famille est capable de mobiliser ses propres ressources ou de les chercher auprès de privés ou d'œuvres de bienfaisance pour libérer un parent, autrement il faut avoir recours à un protecteur et en devenir le « vassal »⁵⁰, « l'esclave » même, comme le Palermitain Gio. Battista Giliberto le promet au prince de Castoreale, « jeté à ses pieds » et l'implorant avec « des larmes de sang » pour qu'il lui offre protection et patronage⁵¹. Le ton des lettres est souvent solennel et évoque soumission et déférence.

Les ressources matérielles et symboliques ont, toutes les deux, poids et valeur : non seulement le patrimoine familial peut être vendu, engagé, donné comme garantie, mais l'insistance même envers les autorités ou d'éventuels patrons peut se révéler décisive. Il faut donc faire appel aux plus proches, comme le curé de sa paroisse, l'évêque de son diocèse ou l'administrateur d'un legs établi pour le rachat que l'on connaît ; mais il faut recourir aussi aux personnes les plus éloignées : les syndics de la Rédemption, des marchands, un magistrat de la cour royale, voire le vice-roi. Les plus misérables se déclarent orphelins et sans aucune famille ; et quand ils en ont une, ils la décrivent immanquablement composée d'une femme malade, de filles en risque de perdition, de garçons mineurs, et donc comme d'une famille dont on ne peut attendre aucune aide, mais qui au contraire a besoin de la présence du captif, seul appui indispensable à son existence. Ceux qui ne peuvent compter que sur la piété publique se définissent dans les suppliques et les mémoriaux comme des « misérables ». Il faut par conséquent trouver des bienfaiteurs qui, au titre de la charité chrétienne, fassent des legs en leur faveur ou qui sachent comment accéder aux ressources de la bienfaisance. Le patronage est indispensable pour être inscrit sur la liste des captifs à racheter, et dans ce but l'on mobilise tout un réseau de relations possibles pour approcher l'évêque, un aristocrate ou un fonctionnaire. De nombreuses missives leur sont adressées avec la requête de bien vouloir s'intéresser à leur cas et de prendre en

48. L'once est la monnaie sicilienne.

49. « *Per morire tra Cristiani, ed avere sepoltura chiesastica, essendo troppo brevi i giorni suoi* ». *Ibid.*, vol. 254, f. n. n. et sans date, mais de la moitié du XVIII^e siècle.

50. C'est ainsi que s'exprime d'Alger le 3 septembre 1784 Gianbattista Riccobene en s'adressant au prince de Caltolica, *ibid.*, vol. 254, f. n. n.

51. *Ibid.*, vol. 254, f. n. n., document sans date.

charge leur libération. Ils recevront en échange leur gratitude éternelle, feront œuvre de charité en ayant soustrait une âme à « ces tyrans, des Lucifer vivants »⁵² et seront récompensés par la vie éternelle. Plus encore, « le Rémunérateur suprême (ne manquera pas de rendre au) centuple de la récompense promise »⁵³. « La vraie charité chrétienne – rappelle un esclave à l'archevêque de Palerme, appelé "Seigneur, mon patron" – nous unit tous au Christ, comme les membres d'un seul corps dont la tête est Jésus-Christ »⁵⁴.

Les lettres demandent, par exemple, de solliciter tel ou tel baron, le recteur de la *Deputazione* pour le rachat, un marchand grec qui habite dans une certaine rue de Palerme, ou encore un oncle capucin. Le jeune barbier Paulo Tartamella suggère à son père d'intervenir auprès d'un vague « prince venu au port avec sa felouque [...] avec Monsieur Ferdinando et beaucoup de Messieurs que vous avez pour amis à Palerme ». En outre, c'est encore lui qui rappelle à son père que, à part la Rédemption, des aumônes pour le rachat peuvent être perçues en l'église Saint-Nicolas de la Kalsa et surtout que l'un des statuts de la corporation des barbiers de Palerme oblige ses membres à racheter leurs pairs tombés en captivité, et pour ce faire il lui indique les noms des responsables du métier (*consoli*) qu'il peut interpeller dans cette affaire. Ce jeune homme, très entreprenant, a même obtenu d'un Franciscain les coordonnées d'un cardinal romain, à qui il a demandé de pouvoir bénéficier aussi de son aide pécuniaire afin de rassembler les 300 écus de son rachat⁵⁵.

À la fin des lettres, on retrouve des nouvelles de quelques connaissances se trouvant dans les mêmes conditions, et les salutations et bénédictions pour la famille. Ainsi, Jo Onofrio Scherma écrit à son oncle pour l'informer de sa bonne santé et de son espoir d'être aidé, enfin il salue tous ses parents et « ceux de chez vous », son « ami Vincenzo et son amie Peppa », « Andrea, ainsi que sa femme et tous ceux de chez lui », enfin, le destinataire de la missive, à qui il baise les mains⁵⁶.

Le ton des lettres, adressées aux familles et amis, mais aussi et surtout aux recteurs de la Rédemption ou aux aristocrates influents, est particulièrement solennel et évoque la soumission et la déférence. Quand on peut, on promet en retour de faire un « présent », exotique si possible ; et c'est ainsi que Cosimo Raimondo sollicite la curiosité du destinataire de sa missive en lui annonçant qu'une fois

52. « *Questi tiranni, viventi Luciferi* », *ibid.*, vol. 254, f. n. n., Tunis 16 avril 1790. Le Syracusain Francesco Aliotta est resté à Tunis pendant 20 ans et l'on conserve de lui deux autres lettres : l'une du 2 octobre 1780 et l'autre du 29 mars 1791.

53. « *Il Remuneratore supremo [non farà mancare loro] il centuplicato promesso guiderdone* », *ibid.*, vol. 254, f. n. n., lettre de Vincenzo di Majo et d'Antonino Greco de la ville de Partì, écrite de Tunis et sans date. Par une lettre de la femme de Greco de juin 1788, l'on apprend qu'il était esclave depuis environ six ans (« *d'anni sei incirca* »).

54. « *Signore, mio Padrone* » ! « *unisce tutti noi con Cristo, come membri d'un sol corpo al suo capo* ». Lettre du Palermitain Giovanni Pisciotta, *ibid.*, vol. 254, f. n. n., Alger 16 octobre 1771.

55. « *Principe venuto in porto con la sua feluca [...] con il signor Ferdinando e tante signori che aveti per amici in Palermo* ». *Ibid.*, vol. 523, f. 390.

56. « *Quelli di casa vostra* », y « *compare vincenzo con sua commare peppa* », « *andrea assieme con sua moglie e tutti di casa sua* », *ibid.*, vol. 254, f. n. n., Alger 18 mai 1783.

libéré, à Alger, il pourra lui obtenir un « singe très joli, dressé à faire beaucoup de choses » et que s'il ne le lui a pas envoyé jusqu'à présent, c'est parce qu'il n'a trouvé personne d'assez fiable⁵⁷.

Le langage des suppliques prend souvent une tournure religieuse : comme il s'agit de sauver une âme, on se réfère à Jésus-Christ, notre « commun Rédempteur, qui descendant du Ciel sur la terre, devint homme et souffrit passion et mort pour nous »⁵⁸. Le destinataire de la missive doit sentir qu'il a une mission à accomplir envers toutes les créatures baptisées : la rédemption devient donc une renaissance – littéralement une seconde naissance – après celle du baptême. Ceux qui écrivent s'adressent « aux pieuses viscères de la charité » de leurs éventuels bienfaiteurs ; ils les exhortent de « ne pas faire perdre une âme qui a été rachetée avec le très précieux sang de Notre Seigneur Jésus-Christ », ils menacent de pouvoir « un jour ou l'autre par faim (Dieu nous en préserve) tomber dans quelque notable défaut », ils espèrent être tôt ou tard « libérés de cette maudite chaîne de l'esclavage et être consolés par un retour à la patrie bien aimée, de façon à protéger l'âme perdue et faire rentrer au bercail un mouton égaré »⁵⁹.

La dévotion envers les protecteurs célestes est exprimée de façon assez sobre et stéréotypée : peu de saints patrons sont évoqués, nous trouvons plus fréquemment le recours à la métaphore de la passion du Christ et à la douleur de la Madone, sur lesquelles les captifs projettent leurs propres souffrances et celles de leurs familles lointaines. Notre-Dame des Sept Douleurs, mais aussi la Madone de Trapani, protectrice des marins, sont souvent invoquées. Le rappel à l'enfer, ainsi qu'au purgatoire, est fréquent ; toutefois, par rapport à ce dernier, si les âmes après un certain temps sont quasiment sûres de leur salut, ce n'est pas le cas des captifs, dont les âmes « sont en danger de se perdre totalement » s'ils venaient à renier leur foi⁶⁰.

Les lettres de captives sont rares : d'une part elles sont, parmi les captifs, moins nombreuses que les hommes, d'autre part elles vivent non dans les bagnes mais recluses dans des habitations privées, où elles ont moins l'occasion de rencontrer quelqu'un à qui demander d'écrire ou à qui confier un message. Bartolilla Martello di Bartolomeo écrit de Tunis le 25 mars 1770 à un oncle probablement prêtre, à qui elle s'adresse avec une grande déférence (« très révérend père et très cher oncle ») pour raconter « sanglotant et pleurant à chaudes larmes, les accablantes cruautés [...] et les peines » dans lesquelles elle se trouve et qui l'ont obligée à « ne plus se nourrir d'autre chose que de soupirs et de larmes auxquels

57. « *Scimia molto bella, insegnata a fare molte cose* », *ibid.*, vol. 263, f. n. n., lettre du 20 février 1770.

58. « *Il comune Redentore scese da Cielo in terra, prese carne umana, e passione, e morte* », *ibid.*, vol. 263, f. n. n., la missive est signée : « cinq captifs de Sciacca », Tunis, 4 février 1775.

59. « *Un giorno o l'altro per la fame (Dio liberi) cascare in qualche notabile difetto* », ils espèrent toujours être tôt ou tard « *sciolti[i] da questo involuppato nodo di maledetta schiavitù, e consolati[i] col ritorno alla bramata patria, per così mettere in salvo la perduta anima, e far ritornare all'ovile una pecora smarrita* ». C'est ainsi que s'exprime Sebastiano Marino, de Tunis le 20 juillet 1792, *ibid.*, vol. 254, f. n. n.

60. « *Sono in evidente pericolo di perdersi totalmente* ». Supplique collective d'esclaves qui sont à Tunis « depuis si longtemps » (« *da tanto tempo* »), *ibid.*, vol. 254, f. n. n., 20 juillet 1773.

fait écho l'affliction de son père », lui aussi esclave et qu'elle a pu rencontrer par le passé « pour au moins se consoler ensemble » avant d'être séquestrée et enfermée dans une pièce, « où elle ne peut rien voir d'autre qu'un bout de ciel à travers un petit trou et où il lui est rigoureusement défendu de parler avec quiconque, même pas avec les femmes chrétiennes de son pays qui se trouvent dans la même maison »⁶¹. Bartolilla, dont on ne connaît pas l'origine, doit avoir été prise lors d'une razzia sur terre, alors qu'elle se trouvait avec son père et d'autres femmes du « pays » ; elle pense que si son oncle prêtre se rend personnellement à Palerme, il obtiendra sans aucun doute rapidement sa libération.

L'abjuration

Le danger de l'abjuration est évoqué dans toutes les lettres. C'est presque un topique dans la rhétorique de ce genre littéraire et la raison en est évidente : l'insistance envers les religieux de la Rédemption ou des institutions liées aux paroisses et ordres, sur la perte de l'âme est une forme de pression plus forte que le risque de perdre la vie. Ainsi, on retrouve toujours dans les lettres l'évocation du danger de l'abjuration, mais nous ne devons pas toujours y croire : le Coran interdit la conversion forcée et la conversion de tous les esclaves aurait détruit, de toute évidence, une activité très lucrative, non seulement pour les corsaires et les autorités barbaresques, mais aussi pour les nombreux bailleurs de fonds et médiateurs du rachat. Faire abjurer tous les esclaves aurait été comme tuer la poule aux œufs d'or...

Bien sûr, il existe des esclaves dont le métier les rend plus précieux : le Palermitain Onofrio Scherma souffre à cause de « tant de barbarie [...] ; de plus quand ces barbares ont su que je suis artiller – écrit-il au rédempteur – chaque jour, ils s'emploient à me faire renier notre Sainte Foi »⁶². Il en va de même pour les artisans qui construisent des embarcations, ou pour les marins experts en navigation, ou encore pour les rameurs des galères.

La pression de l'abjuration sur les plus jeunes est réelle : les enfants apprennent vite la langue et les coutumes du lieu ; immédiatement soustraits aux travaux pénibles, ils sont destinés aux tâches domestiques ; ils sont facilement assimilés et insérés dans la société qui les abrite. Ils ne tardent pas à « mettre le turban », une fois arrivés en Barbarie. Les petites filles sont converties et mariées à des musulmans, ou destinées au harem de l'élite barbaresque ou turque.

61. « Molto reverendo Padre e zio diletto [...] Con le lacrime agli occhi che incessantemente sparge a fiumi e singhiozzando [racconta] le penose crudeltà e patimenti [che l'hanno ridotta a] non cibarsi d'altro se non di sospiri e lacrime a quali fanno eco quelle dell'afflittissimo genitore [anch'egli schiavo] che in passato ha potuto incontrare [prima di essere] sequestrata e rinchiusa in una camera, dove altro non può mirare se non per un piccolo buco un mezzo palmo di cielo e [dove le] è rigorosissimamente vietato il parlare con veruna persona, sin nemmeno colle medesime Donne Cristiane di casa, [sue] paesane ». *Ibid.*, vol. 263, f. n. n., Tunis 25 mars 1770.

62. « Tante barbarità [...] e di più questi barbari havendo saputo che io sono artigliera, ogni giorno mi sono appresso per farmi renegare la nostra Santa Fede ». *Ibid.*, vol. 254, f. n. n., Alger 16 février 1783.

La stratégie mise en œuvre pour obtenir leur conversion change quand les enfants sont capturés avec leurs parents ; on ne les arrache pas avec violence, mais on les attire et on les conquiert plutôt par des cadeaux et de bons traitements : c'est ce qui arrive à Paolo Nuzzarello qui, capturé avec sa femme et ses deux enfants, ne peut empêcher le plus petit de renier, « puis il mourut et ainsi on perdit une âme par le Divin Verbe rachetée ». L'homme essaie par tous les moyens de ne pas être séparé de sa fille, qui « un jour ou l'autre, ne pouvant plus résister à tant de maltraitances, pourra s'abandonner au désespoir et consentir aux fausses insinuations des Maures qui la pressent continuellement ». Il demande que sa fille soit sauvée « de la ruine éternelle »⁶³. Au bas de la lettre, même le vicaire des Capucins de Tunis confirme que « leur fille est vraiment en grand danger de perdre la foi, si elle n'est pas rapidement libérée »⁶⁴. Et, de plus, la jeune fille a maintenant 22 ans et, si elle a résisté pendant huit ans, il n'est pas sûr qu'elle puisse encore tenir, d'autant plus que l'abjuration représente pour elle une façon de pouvoir soulager la condition de ses parents, esclaves du bey, même si elle signifie la fin de l'espoir de pouvoir être libérée de l'esclavage par le rachat.

Les affaires sont les affaires

En parallèle à l'activité de la *Deputazione* – qui agit par l'envoi d'un rédempteur, ou en recourant à des intermédiaires locaux, ou encore à des marchands présents dans les villes maritimes où il y a des captifs –, il y a différentes personnes, telles que les marchands, les consuls et les renégats, qui interviennent dans des rachats individuels ou collectifs. Ces derniers se font parfois par voie diplomatique (et sous pression militaire) et alors ce sont les consuls qui font office de médiateurs et d'intermédiaires. Le rachat individuel est négocié entre le captif et son propriétaire, qui fixe le montant de la rançon, les conditions de paiement et les modalités de la libération. Le captif peut rassembler le montant de la rançon, à travers la récupération de crédits qui lui sont dus au pays, ou par la vente de biens lui appartenant – un captif de Cefalù demande à son frère de récupérer des objets à vendre qu'il a cachés dans une vigne⁶⁵ –, ou encore en réalisant des travaux rétribués dont il versera une partie au patron, ou le plus souvent en ayant recours au prêt à intérêt offert par des chrétiens, des juifs, voire des musulmans.

L'affranchissement est complexe parce que les Barbaresques refusent la monnaie sicilienne et exigent d'être payés en monnaie espagnole ou vénitienne. Ainsi, pour obtenir des devises, la *Deputazione* doit passer par Gênes, où arrive une

63. « E poi se ne morì e si perdette un'anima dal Divin Verbo ricomprata. [...] Un giorno o l'altro, non potendo resistere al cumulo delli tanti flagelli, potrà darsi alla disperazione, ed acconsentire alle false insinuazioni de' Mori, che di continuo la forzano ». « La figlia è veramente in gravissimo pericolo di perdere la fede, qualora non venga presto liberata ». *Ibid.*, vol. 254, f. n. n., Tunis 15 juin 1792.

64. *Ibid.*, mais il y a une lettre précédente adressée à Giovanna Nuzzarella, sœur de Paolo, dans laquelle il se lamente d'avoir été abandonné par ses parents et que sa fille est « perpétuellement "flagellée" pour la forcer à se faire "turque" » [che la figlia è "di continuo flagellata che la forzano di farsi Turca"], *Ibid.*, vol. 254, f. n. n., Tunis 20 avril 1791.

65. ASPa, ARC, vol. 521, f. 184r. Crispino di Gesaro, Alger 4 août 1597.

grande partie de l'argent espagnol, sans compter que ce sont aussi les Génois qui contrôlent à Piacenza tous les trois mois la plus importante foire de change de monnaies. Lors de cette foire, les banquiers génois contrôlent la circulation des monnaies et le cours des changes dans toute l'Europe, fixent le prix de l'argent, revendent les lettres de change, bons au porteur semblables à nos titres de crédit. À travers ce canal, les monnaies espagnoles envahissent le marché financier de la Méditerranée et sont très prisées à Constantinople, Tunis ou Alger. Les marchands génois qui ont reçu les monnaies siciliennes remettent des bons au porteur aux rédempteurs en Barbarie. Les cambistes génois transfèrent l'argent aux banquiers juifs sépharades de Livourne, qui l'adressent à leur tour à leurs correspondants d'Afrique du Nord ; pour les affranchissements (moins nombreux) du Levant, ce sont les marchands vénitiens et ragusains qui interviennent⁶⁶.

À Tunis, des liens étroits existent entre commerce et affranchissement : « un contrat de rachat s'imbrique souvent dans une série d'autres transactions commerciales : nolis, prêts commerciaux divers, transports de personnes à bord de bateaux, compensations financières... D'autre part, la forme du rachat est devenue presque aussi standardisée que les autres types de documents juridiques utilisés dans les échanges méditerranéens »⁶⁷. Le transfert d'argent a lieu en général pour les affranchissements individuels, alors que les collectifs pour lesquels interviennent toujours des marchands comme intermédiaires ont recours aux bons au porteur, aux contrats privés et aux compensations. Ainsi, les marchands résidents à Tunis se servent des rachats pour transférer des capitaux en Europe et, dans le cas des renégats impliqués dans cette activité, pour aider leurs familles en chrétienté.

Ce circuit de l'argent, fort complexe, fait augmenter les prix du rachat, à cause des provisions demandées par les intermédiaires (déjà, pour le change, les marchands génois et livournais demandent entre 4 et 6 % d'intérêt). La lettre de change dévoile sa double nature : elle est moyen de paiement à distance et outil dissimulé de crédit à intérêt⁶⁸. Il faut ajouter aux dépenses pour l'affranchissement, les frais de notaire et de consulat (pour le clerc, les contrats, les documents sanitaires, etc.), les taxes et charges diverses pour délivrer la lettre d'affranchissement, les droits de douane, les frais de transport du lieu de captivité au port d'embarquement et la nourriture pour le voyage. Enfin, les frais liés à un éventuel transfert d'argent. En 1656, « ces frais supplémentaires auraient représenté en moyenne 23 % du prix du rachat »⁶⁹.

La *Deputazione* sicilienne a toutes les caractéristiques d'un opérateur économique : l'argent du rachat « met en marche un mécanisme, qui implique les rédempteurs de Palerme, les marchands et les banquiers génois et livournais, les missionnaires apostoliques et les consuls des nations chrétiennes en Barbarie, et

66. Aurora Romano, « Schiavi siciliani e traffici monetari nel Mediterraneo del XVII secolo », dans Mirella Mafri (dir.), *Rapporti diplomatici e scambi commerciali nel Mediterraneo moderno*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2004, p. 275-301.

67. Sadok Boubaker, « Réseaux et techniques de rachats des captifs de la course à Tunis au XVII^e siècle », dans Wolfgang Kaiser (dir.), *Le commerce des captifs...*, op. cit., p. 32-33.

68. Fernand Braudel, *Capitalisme et civilisation matérielle*, Turin, Einaudi, 1977, p. 526.

69. Sadok Boubaker, « Réseaux et techniques... », art. cit., p. 38.

qui permet aussi aux médiateurs spécialisés de faire des bénéfices sur ces mouvements d'argent »⁷⁰. Un intérêt aussi élevé pour un paiement à si brève échéance, bien que soumis à des risques, fait que le rachat soit un investissement extrêmement rémunérateur, capable d'attirer des capitaux du marché étranger de la part de petits et grands actionnaires.

Un observateur avisé du XVII^e siècle, le drogman vénitien Giovan Battista Salvago, avait d'ailleurs souligné en son temps « qu'il passe annuellement de grandes quantités d'argent en Barbarie pour l'achat de marchandises, ainsi que pour le rachat d'esclaves, et l'on peut dire qu'autant la Barbarie que l'Orient sont deux aimants qui attirent continuellement vers eux l'or et l'argent », à tel point qu'à Alger et à Tunis « il y a des gens si riches qu'ils ne savent plus combien ils ont encaissé »⁷¹. Comme l'observe Wolfgang Kaiser,

L'évolution du commerce des captifs fait naître en même temps un secteur collatéral de services de médiation, de crédit, de logistique de transport, etc. qui intègre ce commerce dans les échanges en général. Loin de l'image d'une confrontation entre ennemis religieux se dégage plutôt celle d'une économie de la rançon qui produit une redistribution de richesse au détriment des victimes et de leurs proches et au bénéfice de ceux qui alimentent ce commerce par leurs compétences, leurs contacts et leurs services, et ceci largement à l'intérieur de l'espace européen⁷².

Les rachats représentent « le lubrifiant du trafic mercantile », et les licences royales qui les autorisent, légalisant une chose interdite : le commerce avec les « infidèles », deviennent « un mécanisme de contrôle qui applique le principe de l'exception permanente »⁷³. À travers le rachat, les marchés des esclaves ressemblent plus à des bourses de commerce qu'à des foires du bétail⁷⁴ ; et leurs prix sont spéculatifs. « L'arrivée de cette manne avait contribué à transformer les conceptions barbaresques en matières d'esclavage [...] : l'esclave n'est plus un capital-travail, mais un placement qui rapporte d'autant plus qu'il est liquidé »⁷⁵.

70. Aurora Romano, *La Deputazione per la redenzione...*, op. cit., p. 181 : « mette in moto un meccanismo che coinvolge i redentori di Palermo, i mercanti e i banchieri genovesi e livornesi, i missionari apostolici e i consoli della nazione cristiana in Barberia e consente a mediatori specializzati di lucrare su questi movimenti di denaro ».

71. Giovan Battista Salvago, *Africa ovvero Barberia. Relazione al Doge di Venezia (1626)*, Padoue, Editions A. Salvadori, 1937, p. 45 : « passa annualmente gran denaro in Barberia per compra de mercantie e per riscatto di schiavi [et essa] et l'Oriente si pon dire due calamite che continuamente attraheno a se oro e argento » ; « sono ricconi che non sanno il conto delli denari incassati ».

72. Wolfgang Kaiser (dir.), *Le commerce des captifs...*, op. cit., p. 14.

73. Rafael Benítez Sánchez, « La tramitación del pago de rescates a través del reino de Valencia. El último plazo del rescate de Cervantes », dans Wolfgang Kaiser (dir.), *Le commerce des captifs...*, op. cit., p. 217. Les licences royales qui autorisaient les opérations de rachat « eran el lubricante para el tráfico mercantil entre Valencia e Argel. Pero, en especial eran de gran interés para la propia Monarquía Católica. En efecto, ésta despliega un enorme mecanismo autojustificativo de control aplicando el principio de la excepción permanente ».

74. Jean Munlaü, *Les états barbaresques*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, p. 98.

75. *Id.*, p. 99.

Une diaspora commerciale forcée

Considérons le phénomène dans toute sa complexité. Pensons au millier d'Européens qui sont en Barbarie pour s'occuper de « l'affaire » de la rédemption, en contact avec les chrétiens libres qui arrivent là pour faire du commerce, ou avec les renégats qui maintiennent des relations avec leur pays d'origine, relations commerciales autres qu'affectives – nombreux étant les témoignages allant dans ce sens, racontant des visites de parents qui retournent chez eux chargés de marchandises pour attester la bonne fortune de leur proche en Barbarie.

Si l'on fait une lecture parallèle de la documentation de la *Deputazione* pour le rachat des captifs de Palerme et celle du consul de France à Tunis, d'une part on peut retrouver chez ce dernier quelques auteurs de nos lettres, et d'autre part apprécier l'enrichissement de la casuistique du rachat, des transactions commerciales et des réseaux à qui il fait référence.

Je voudrais suggérer l'hypothèse de considérer le déplacement des captifs comme une sorte de « diaspora commerciale forcée », un hybride entre le commerce interculturel (*cross cultural trade*) et le trafic d'êtres humains (*trafficking of human beings*), un mouvement moléculaire qui atteint cependant une masse critique, capable de tisser un réseau épais de crédits/débets et d'amorcer une réaction en chaîne dans des lieux distants les uns des autres, mais cependant en relations très étroites. Ce réseau se fonde sur le flux incessant d'informations commerciales – certes très fiables puisqu'elles procèdent directement des intéressés eux-mêmes, mais peu rapides à cause des distances et des confins politiques à franchir –, sur les prix, les conditions du commerce, la fiabilité du potentiel « investisseur » et l'existence de l'objet de l'échange en vie (le captif), ainsi que sur des informations financières sur les échanges de sorte à diminuer le risque de fraude, bien qu'il permette « le climat de tension [politique] dans un univers au renseignement discontinu »⁷⁶.

La Méditerranée est une aire de contact où de nombreux opérateurs favorisent un flux constant de l'information. Le rapport entre calcul et confiance, ajouté aux canaux d'informations économiques, crée des réseaux à mi-distance et des attitudes de confiance conditionnée. Les échanges inévitablement se fondent sur le calcul et la confiance, bien que cette dernière dépende des relations avec ses propres coreligionnaires ou avec les « infidèles ». Les lettres et les suppliques, instruments de cette circulation des informations, tissent des liens entre des personnes de nations différentes⁷⁷ et de religions diverses : musulmans de différentes obédiences, juifs, chrétiens, et parmi ces derniers, des catholiques, des orthodoxes et des coptes. La coopération économique avec des étrangers professant une autre religion dans différents contextes sociaux et juridiques non seulement est possible, mais elle est fréquente ; les diasporas commerciales ne peuvent se concevoir

76. Wolfgang Kaiser, « Una missione impossibile ?... », art. cit., p. 23.

77. L'Archiconfrérie romaine du Gonfalon organise une mission à Alger, réalisée par les Capucins entre 1585-1589, en s'en remettant aux banquiers romains et lyonnais, et pour les négociations sur place, aux marchands marseillais, à leurs agents et au consul de France.

en vase clos⁷⁸. Et ainsi les réseaux locaux renvoient à un « tissu de connectivité »⁷⁹ avec l'extérieur créant ainsi un réseau international sur les trois continents qui bordent la Méditerranée⁸⁰.

Nos captifs ne sont pas des ingénus et ils cherchent coûte que coûte à entrer en contact avec des institutions qui pourraient leur venir en aide : dans le cas tunisien, ils se rapprochent du consulat français, ou des religieux présents là-bas, ou encore des rédempteurs quand ils arrivent. Et s'ils ne constituent pas de véritables « communautés de confiance marchande » (*communities of mercantile trust*) – elles aussi d'ailleurs peu homogènes, même quand elles ont les mêmes bases ethniques ou religieuses, comme c'est le cas pour les Juifs sépharades⁸¹ – peut-être, dans notre cas, vaut-il mieux parler de « réseau de confiance marchande » (*network of mercantile trust*). L'image du réseau accentue la nature horizontale et autorégulée du commerce transculturel (*cross cultural trade*), sans pour autant renoncer à la hiérarchie et à se référer au dey, au pasha (souvent appelé vice-roi, signifiant ainsi que son autorité émane du sultan d'Istanbul, tout comme le vice-roi des vice-royautés espagnoles), aux renégats compatriotes avec leurs divers rôles institutionnels, aux consuls et vice-consuls français, voire au parlement et au roi de son pays quand le contentieux les oppose aux plus hautes charges de la régence. Dans ce fragile tissu commercial, à la merci d'un changement de climat politique soudain, on use de toutes les précautions possibles offertes par les traités internationaux et par les lois civiles (certificats, dépositions de témoins en cas d'éventuels contentieux, assurances) et de stimulations tels que les cadeaux et les pourboires (*le mance*, comme on les appelle en droit coutumier). « Qu'elles soient pacifiques ou conflictuelles, les relations entre pays chrétiens et pays musulmans en Méditerranée ont progressivement façonné un ensemble de normes diplomatiques communes »⁸² et les captifs finissent par jouer un rôle important dans la transmission des informations stratégiques entre les deux rives de la Méditerranée.

Pour toutes les raisons que l'on vient de donner, les caractéristiques de l'affranchissement de la captivité à travers la rançon et l'échange sont hybrides ; ce sont de bonnes affaires qui mettent à l'épreuve les relations politiques entre les États chrétiens et les régences barbaresques. Les rachats se retrouvent au cœur d'un flux tendu entre collaboration et conflit, où l'intérêt commercial est toujours omniprésent, même quand le politique influe sur les rachats⁸³. Cela signifie donc que

78. Francesca Trivellato, *The Familiarity of Strangers. The Sephardic diaspora, Livorno and cross-cultural trade in early modern period*, New Haven, Yale University Press, 2009.

79. Sanjay Subrahmanyam, *Explorations in Connected History from the Tagus to the Ganges*, Oxford, OUP, 2011.

80. Linda Colley, *L'odissea di Elisabeth Marsh*, Turin, Einaudi, 2010.

81. Mercedes García Arenal et Gérard Wiegers, *Un hombre en tres mundos. Samuel Pallache, un judío marroquí en la Europa protestante y en la católica*, Madrid, Siglo XXI Editores, 2006.

82. Guillaume Calafat, « Les interprètes de la diplomatie en Méditerranée. Traiter à Alger (1670-1680) », dans Jocelyne Dakhli et Wolfgang Kaiser (dir.), *Les musulmans dans l'histoire de l'Europe*, vol. II, *Passages et contacts en Méditerranée*, Paris, Albin Michel, 2013, p. 371.

83. Andrea Pelizza, « "Restituirsì in libertà et alla patria", Riscatti di schiavi a Venezia tra XVI e XVIII secolo », *Quaderni storici*, n° 140, 2012, p. 341-384 ; Giovanna Fiume, « L'impossibile riscatto... », art. cit.

le groupe des captifs, que l'on peut qualifier de « compagnie commerciale », n'est ni amorphe ni spontané, mais qu'il s'inscrit dans des normes sociales, des coutumes légales et des règles de communication qui stabilisent son action. Il parle la langue des obligations. Il ne faut pas s'étonner de l'existence de la « *lingua franca* », langue cosmopolite de ce commerce⁸⁴, pas plus que parfois de l'utilisation de conventions discursives de la langue commerciale dans les lettres.

Sans scrupules de conscience

Comme nous l'avons bien fait remarquer, les documents consulaires français de Tunis témoignent des nombreuses transactions de la colonie européenne : acquisitions et ventes (barriques de vin, laine de Barbarie, cuirs ou miel), prêts, renonciations, inventaires de successions jusqu'aux plus simples volontés testamentaires de celui qui redoute de mourir en Barbarie et qui demande à être enterré en chrétien. Il s'agit donc d'un complexe fatras d'actes divers, pas nécessairement reliés à la rédemption des captifs : arbitrages consulaires concernant des contestations collectives que l'on veut représenter aux autorités de la régence, comme par exemple celles des « marins et marchands présents à Tunis » qui se plaignent des droits exagérés d'ancrage ou des dommages subis par leurs navires et marchandises⁸⁵ ; controverses civiles entre Européens et Maures⁸⁶ ; actes d'enchères de navires capturés ; ou encore procurations de renégats à des parents restés au pays.

On apprend également comment le fruit de la course se retrouve sur le marché. À la suite de la capture, bateau, équipement, cargaison et marins sont rassemblés au port et la répartition du butin est institutionnalisée. Au port d'Alger, les navires sont attendus par les officiers de la régence, le « secrétaire des saisies » et le « secrétaire du cinquième » (la partie du butin qui va à l'État). Ce sont eux qui supervisent les opérations de déchargement, aidés par des peseurs et des mesureurs, des écrivains et des crieurs publics ; on met tout de suite de côté tout ce qui est destiné au paiement des droits, on déduit les dépenses, on répartit le bénéfice net en deux parties, l'une pour les armateurs, l'autre pour les fournisseurs, l'équipage et les soldats⁸⁷. À Tunis aussi, la répartition du butin est rigoureusement réglementée : un dixième va au *pasha*, 45 % aux armateurs (seuls ou en société), les 45 % qui restent sont partagés entre le capitaine de la chiourme,

84. Guido Cifolerti, *La lingua franca barbaresca*, Rome, Il Calamo, 2004 ; Jocelyne Dakhlia, *Lingua franca. Histoire d'une langue métisse en Méditerranée*, Arles, Actes Sud, 2008.

85. De nombreux actes font état de plaintes déposées par les patrons de navires capturés par les corsaires et qui demandent à être remboursés pour la perte de leurs biens réquisitionnés. D'effrayers devant le *diwan*, ils réussissent parfois à voir leurs raisons reconnues, même si, en retour, ils ne sont pas dédommagés.

86. Le patron marseillais Giovan Tassi, parti de Marseille pour Alexandrie, a été obligé à cause des intempéries de faire escale à la Goulette, où le *chaouch* du port a confisqué ses voiles et son timon. Le consul fait des remontrances au pacha, qui ordonne qu'on lui restitue les voiles « à condition qu'il lui achète de la soie et du coton qu'il avait en magasin ». Pierre Grandchamp, *La France en Tunisie (1601-1610)*, t. II, Tunis, Société Anonyme de l'Imprimerie, 1921, p. 114.

87. Albert Devoulx, « Le registre des prises maritimes », *Revue africaine*, vol. XV, 1871, p. 146-155.

le barreur, les marins et les janissaires⁸⁸. Mais, au fil du temps, les proportions changent, concentrant les richesses entre les mains d'un petit nombre, celles de l'oligarchie qui monopolise la course et la propriété des esclaves, dans le but d'en réinvestir les profits pour financer la course même. Après la répartition entre tous ceux qui y ont droit, les différentes parties du butin deviennent une marchandise « propre », c'est-à-dire légale, accessible à n'importe quel acheteur. Le regard avisé que porte Battista Salvago sur la situation, nous rend compte du phénomène :

La vente du butin est l'objectif primordial de la course, autrement les marchandises accaparées croupiraient en Barbarie et le corsaire perdrait tout intérêt pour des biens devenus inutiles. Ceux qui transportent l'argent en Barbarie sont des marchands chrétiens et juifs qui commercent avec les corsaires, sans scrupules de conscience grâce à la permission du Consulat, approuvée dans un article déclaratoire par tous les Princes, selon laquelle il est interdit en mer d'acheter des marchandises aux corsaires mais une fois celles-ci en lieu sûr, en terre et juridiction corsaires, tout contrat devient possible et valable⁸⁹.

Le circuit commercial et le circuit corsaire se recoupent fréquemment : les esclaves rachetés retournent en chrétienté sur les bateaux de commerce munis d'un sauf-conduit⁹⁰. Les chrétiens reçoivent de l'argent des Maures et vice-versa (*pecunia non olet*, l'argent n'a pas d'odeur), « l'intérêt habituel étant de 33 % »⁹¹ ; les garanties sont offertes par des médiateurs spécialisés ou non ; on recourt souvent aux mêmes patrons de bateaux ou marchands lucquois, maltais, marseillais, vénitiens, anglais, corses, génois, ou encore à des habitants de Palerme et de Trapani. Celui qui se rend en Barbarie pour une opération commerciale cherche à optimiser son profit, en faisant d'autres affaires en même temps, parmi lesquelles le rachat de captifs. Les procurations que l'on donne au rédempteur de la *Deputazione* pour récupérer dans son pays les sommes nécessaires à son rachat sont fréquentes. Ainsi, chargés de vendre un ou plusieurs biens des captifs, les

88. Pierre Dan (le révérend père), *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, Paris, Pierre Rocolet Imprimeur, 1637, p. 265-266 ; Taoufik Bachrouch, « Rachat et libération des esclaves chrétiens à Tunis au XVII^e siècle », *Revue tunisienne de sciences sociales*, vol. XII, n° 40-43, 1975, p. 128.

89. Giovan Battista Salvago, *Africa ovvero Barbaria...*, *op. cit.*, p. 80 sq. : « *Il dispaccio delle prede è il vero fomite del corso, altrimenti le robbe depredate marcirebbero in Barberia e il Corsaro in bottini inutili si raffredderebbe. Chi siano poi quelli che trasportino denari in Barberia, son mercanti Christiani et Ebrei che trafficano con corsari senza aggravio di coscienza per la permissione del Consolato, approvato già da tutti li Principi, nel quale è un Capitolo declaratorio che in mare non si possono comprare robbe da' Corsari, [...], ma giunte le prese in sicuro luogo e dominio de' Corsari, che allhora si possa fare ogni contratto e s'intende valido* ».

90. Aurora Romano, *La Deputazione per la redenzione...*, *op. cit.*, p. 150.

91. Pierre Grandchamp, *La France en Tunisie (1582-1600)*, Tunis, Société Anonyme de l'Imprimerie, 1920, t. I, p. 76 ; *id.*, *La France en Tunisie (1601-1610)*, *op. cit.*, t. III, p. 178 sq.

rédeмпteurs deviennent aussi des agents de ce « commerce » particulier, dont les captifs perçoivent toute l'ambiguïté du rôle qu'ils jouent. Suivant l'avis de ses renégats, l'alcade du Sultan du Maroc dit aux Mercédaires :

Je ne puis croire que vous soyez des vrais Rédeмпteurs. Vous n'êtes autres que des marchands déguisés, qui venez vers le Roi, mon maître, sous cette fausse apparence d'aumône [de piété] afin de le tromper⁹².

Dans les documents consulaires, les rachats sont nombreux. On y trouve des accords bilatéraux directs, fondés sur une même origine géographique du captif et de celui qui avance l'argent du rachat, et pour lesquels les comptes ne seront pas difficiles à régler quand on sera de retour chez soi. C'est le cas de Vincenzo di Amico, captif originaire de Monte Sangiuliano près de Trapani, qui doit à Gregorio Bonsignore, compatriote du même pays, 106 écus et 26 aspres d'or d'Espagne prêtés pour son rachat⁹³. Dans d'autres cas, on constate une provenance commune entre captifs et renégats⁹⁴, ou entre personnes exerçant le même métier⁹⁵.

Un rapport triangulaire caractérise de nombreux cas – « captif, patron, rédeмпteur », ou encore « captif, patron, médiateur (souvent un marchand) » – liés la plupart du temps par le pur intérêt pour le gain inhérent à ce genre d'opération. Enfin, l'échange de personne à personne – un chrétien contre un Maure – reste toujours conditionné à l'existence en vie des deux sujets de l'échange, et l'on n'établit le prix qu'en cas d'imprévu⁹⁶. Certains échanges sont parallèles, à double voie : deux captifs, deux familles – voire plus –, deux propriétaires, deux garants – voire plus –, sans compter les médiateurs. De ce complexe entrelacement de transactions fait aussi partie l'échange « tête pour tête » des captifs, pratiqué aussi dans les rachats individuels si le captif apprenait qu'un parent ou une connaissance de son propriétaire était en captivité dans sa ville d'origine. Dans ce cas, il avertissait sa famille et lui disait comment procéder, qui intéresser dans l'échange, comment

92. Germain Moüette, *Relation de captivité dans le Royaume de Fez et de Maroc (1683)*, Paris, Mercure de France, 2002, p. 100. L'auteur tombe en captivité en 1670 et il est racheté par les Mercédaires onze ans après.

93. Pierre Grandchamp, *La France en Tunisie...*, op. cit., t. II, p. 118, 16 mai 1610.

94. Honorat Yhouard et son épouse Marguerite Seguiet doivent à Mahomet Franses, janissaire de Tunis (et, comme l'indique son nom, renégat d'origine française), 50 écus d'or et 64 aspres, somme reçue en prêt, certainement un complément pour atteindre la somme totale du rachat. Nous ne savons pas dans ce cas précis si Mahomet était ou non le patron des deux captifs en question, mais dans le document du 15 octobre 1610 ils se sont engagés à rembourser dans les six mois qui suivent, et le 6 avril 1611 cette somme a été restituée. *Ibid.*, p. 176.

95. Biagio Valadit, patron marseillais, reçoit d'un patron corse, Domenico di Giovanni, un prêt de 40 écus d'or d'Espagne pour payer son rachat auprès de Mamet Agi, janissaire de Tunis. Biagio « remboursera la somme en travaillant comme marinier jusqu'à entier paiement ». *Ibid.*, t. II, p. 115.

96. Le père Arcangelo a été racheté à son maître Othman Dey pour la somme de 550 écus. Cet argent a été versé par trois Maures et, en contrepartie, le religieux s'est engagé à faire libérer trois Maures en captivité à Cagliari, l'un d'eux étant propriété du vice-roi. S'ils étaient morts, le père Arcangelo aurait dû rembourser les 550 écus. *Ibid.*, t. II, p. 69. On note ici le prix élevé de la rançon des religieux (trois « têtes » contre une) et le fait que les trois Maures, qui ont avancé l'argent de la rançon, sont certains d'être remboursés si l'affaire ne se fait pas. Les exemples de ce type sont très nombreux.

éviter les risques de transactions non garanties quand ce n'était pas la mise en garde de la bonne foi des contractants. Toutefois, il pouvait arriver aussi que les deux captifs que l'on devait échanger ne fussent pas « équivalents », en raison de l'âge, du sexe, de la condition sociale, et que, par conséquent, l'on avait besoin d'autres apports en marchandises ou en argent. Le plus souvent, les rapports s'établissaient à plusieurs, rapports que l'on pourrait représenter par une étoile. Le médiateur qui s'occupe en même temps de plusieurs rachats, arrivés à des stades plus ou moins avancés de négociations, se trouve au centre d'une constellation et, en guise de branches de l'étoile, une myriade de crédits et de dettes, d'obligations et de sur-séances. Une combinaison qui peut optimiser les profits, mais qui multiplie en même temps les risques et peut être la cause de faillites, cachées derrière la brusque disparition de personnages longtemps actifs. Mais les configurations peuvent être presque infinies. La difficulté réside dans le montant des engagements pris dans un même laps de temps. Les marchands qui rachètent indifféremment chrétiens et musulmans finissent par être victimes de l'ampleur de leurs activités : les patrons des esclaves veulent être payés immédiatement et, quand cela n'est pas possible, l'incertitude sur le succès de la transaction pour celui qui s'est exposé économiquement peut ruiner tout le réseau de crédateurs, médiateurs et débiteurs.

En conclusion, la course est une diaspora commerciale singulière, qui fait des captifs des opérateurs commerciaux particuliers et des détenteurs d'une culture voyageuse, dont sont également importants les axes latéraux et les interactions locales, autres que l'axe de l'origine et du retour. L'idée de diaspora permet sans doute de dépasser l'idée de relations État-nation et réseaux infra/transnationaux, entre centre et périphérie pour adopter un modèle chaotique et changeant : l'espace n'étant pas perçu à travers la fixité, la localisation, mais comme un circuit de communication excentré (*ex-centric communicative circuitry*)⁹⁷, une société réseau, où le référent origine se valorise à travers l'exil.

L'idée de diaspora est plus métaphorique que réelle, hasardeuse sans doute dans notre cas, mais aussi nous aide-t-elle à mieux comprendre le poids de la fonction religieuse que l'on attribue au fait qu'ils se retrouvent captifs à cause de leur foi : il faut réunir la chaire du corps du Christ, maintenant dispersée, à sa tête ; la lutte pour la défendre s'accompagne de la recherche du retour. La diaspora devient un état transitoire, une épreuve et une pénitence, destinée à en finir avec la rédemption et le retour à la maison (la terre promise). Le langage religieux des lettres et des mémoires, accusés superficiellement d'opportunisme, est mieux compris et interprété. Dans l'attente du retour, les captifs siciliens se montrent capables d'initiative, de concevoir des stratégies à cause de leur connaissance du milieu, des relations avec les autres captifs, avec les renégats, les maîtres, les chrétiens libres qui sont en Barbarie, les autorités locales. Ainsi, les victimes de la course rejoignent un espace d'action et le statut de sujets transnationaux de notre histoire.

Traduit de l'italien par María Ghazali

97. James Clifford, « Diasporas », *Cultural Anthropology*, 1-3, 1994, p. 302-338 ; Paul Gilroy, *The Black Atlantic : double consciousness and modernity*, Cambridge, Harvard University Press, 1993.

rédepteurs deviennent aussi des agents de ce « commerce » particulier, dont les captifs perçoivent toute l'ambiguïté du rôle qu'ils jouent. Suivant l'avis de ses renégats, l'alcaide du Sultan du Maroc dit aux Mercédaïres :

Je ne puis croire que vous soyez des vrais Rédepteurs. Vous n'êtes autres que des marchands déguisés, qui venez vers le Roi, mon maître, sous cette fausse apparence d'aumône [de piété] afin de le tromper⁹².

Dans les documents consulaires, les rachats sont nombreux. On y trouve des accords bilatéraux directs, fondés sur une même origine géographique du captif et de celui qui avance l'argent du rachat, et pour lesquels les comptes ne seront pas difficiles à régler quand on sera de retour chez soi. C'est le cas de Vincenzo di Amico, captif originaire de Monte Sangiuliano près de Trapani, qui doit à Gregorio Bonsignore, compatriote du même pays, 106 écus et 26 aspres d'or d'Espagne prêtés pour son rachat⁹³. Dans d'autres cas, on constate une provenance commune entre captifs et renégats⁹⁴, ou entre personnes exerçant le même métier⁹⁵.

Un rapport triangulaire caractérise de nombreux cas – « captif, patron, rédepteur », ou encore « captif, patron, médiateur (souvent un marchand) » – liés la plupart du temps par le pur intérêt pour le gain inhérent à ce genre d'opération. Enfin, l'échange de personne à personne – un chrétien contre un Maure – reste toujours conditionné à l'existence en vie des deux sujets de l'échange, et l'on n'établit le prix qu'en cas d'imprévu⁹⁶. Certains échanges sont parallèles, à double voie : deux captifs, deux familles – voire plus –, deux propriétaires, deux garants – voire plus –, sans compter les médiateurs. De ce complexe entrelacement de transactions fait aussi partie l'échange « tête pour tête » des captifs, pratiqué aussi dans les rachats individuels si le captif apprenait qu'un parent ou une connaissance de son propriétaire était en captivité dans sa ville d'origine. Dans ce cas, il avertissait sa famille et lui disait comment procéder, qui intéresser dans l'échange, comment

92. Germain Mouët, *Relation de captivité dans le Royaume de Fez et de Maroc (1683)*, Paris, Mercure de France, 2002, p. 100. L'auteur tombe en captivité en 1670 et il est racheté par les Mercédaïres onze ans après.

93. Pierre Grandchamp, *La France en Tunisie...*, *op. cit.*, t. II, p. 118, 16 mai 1610.

94. Honorat Yhouard et son épouse Marguerite Seguié doivent à Mahomet Franses, janissaire de Tunis (et, comme l'indique son nom, renégat d'origine française), 50 écus d'or et 64 aspres, somme reçue en prêt, certainement un complément pour atteindre la somme totale du rachat. Nous ne savons pas dans ce cas précis si Mahomet était ou non le patron des deux captifs en question, mais dans le document du 15 octobre 1610 ils se sont engagés à rembourser dans les six mois qui suivent, et le 6 avril 1611 cette somme a été restituée. *Ibid.*, p. 176.

95. Biagio Valadit, patron marseillais, reçoit d'un patron corse, Domenico di Giovanni, un prêt de 40 écus d'or d'Espagne pour payer son rachat auprès de Mamet Agi, janissaire de Tunis. Biagio « remboursera la somme en travaillant comme marinier jusqu'à entier paiement ». *Ibid.*, t. II, p. 115.

96. Le père Arcangelo a été racheté à son maître Othman Dey pour la somme de 550 écus. Cet argent a été versé par trois Maures et, en contrepartie, le religieux s'est engagé à faire libérer trois Maures en captivité à Cagliari, l'un d'eux étant propriété du vice-roi. S'ils étaient morts, le père Arcangelo aurait dû rembourser les 550 écus. *Ibid.*, t. II, p. 69. On note ici le prix élevé de la rançon des religieux (trois « têtes » contre une) et le fait que les trois Maures, qui ont avancé l'argent de la rançon, sont certains d'être remboursés si l'affaire ne se fait pas. Les exemples de ce type sont très nombreux.

éviter les risques de transactions non garanties quand ce n'était pas la mise en garde de la bonne foi des contractants. Toutefois, il pouvait arriver aussi que les deux captifs que l'on devait échanger ne fussent pas « équivalents », en raison de l'âge, du sexe, de la condition sociale, et que, par conséquent, l'on avait besoin d'autres apports en marchandises ou en argent. Le plus souvent, les rapports s'établissaient à plusieurs, rapports que l'on pourrait représenter par une étoile. Le médiateur qui s'occupe en même temps de plusieurs rachats, arrivés à des stades plus ou moins avancés de négociations, se trouve au centre d'une constellation et, en guise de branches de l'étoile, une myriade de crédits et de dettes, d'obligations et de surseances. Une combinaison qui peut optimiser les profits, mais qui multiplie en même temps les risques et peut être la cause de faillites, cachées derrière la brusque disparition de personnages longtemps actifs. Mais les configurations peuvent être presque infinies. La difficulté réside dans le montant des engagements pris dans un même laps de temps. Les marchands qui rachètent indifféremment chrétiens et musulmans finissent par être victimes de l'ampleur de leurs activités : les patrons des esclaves veulent être payés immédiatement et, quand cela n'est pas possible, l'incertitude sur le succès de la transaction pour celui qui s'est exposé économiquement peut ruiner tout le réseau de créditeurs, médiateurs et débiteurs.

En conclusion, la course est une diaspora commerciale singulière, qui fait des captifs des opérateurs commerciaux particuliers et des détenteurs d'une culture voyageuse, dont sont également importants les axes latéraux et les interactions locales, autres que l'axe de l'origine et du retour. L'idée de diaspora permet sans doute de dépasser l'idée de relations État-nation et réseaux infra/transnationaux, entre centre et périphérie pour adopter un modèle chaotique et changeant : l'espace n'étant pas perçu à travers la fixité, la localisation, mais comme un circuit de communication excentré (*ex-centric communicative circuitry*)⁹⁷, une société réseau, où le référent origine se valorise à travers l'exil.

L'idée de diaspora est plus métaphorique que réelle, hasardeuse sans doute dans notre cas, mais aussi nous aide-t-elle à mieux comprendre le poids de la fonction religieuse que l'on attribue au fait qu'ils se retrouvent captifs à cause de leur foi : il faut réunir la chaire du corps du Christ, maintenant dispersée, à sa tête ; la lutte pour la défendre s'accompagne de la recherche du retour. La diaspora devient un état transitoire, une épreuve et une pénitence, destinée à en finir avec la rédemption et le retour à la maison (la terre promise). Le langage religieux des lettres et des mémoires, accusés superficiellement d'opportunisme, est mieux compris et interprété. Dans l'attente du retour, les captifs siciliens se montrent capables d'initiative, de concevoir des stratégies à cause de leur connaissance du milieu, des relations avec les autres captifs, avec les renégats, les maîtres, les chrétiens libres qui sont en Barbarie, les autorités locales. Ainsi, les victimes de la course rejoignent un espace d'action et le statut de sujets transnationaux de notre histoire.

Traduit de l'italien par Maria Ghazali

97. James Clifford, « Diasporas », *Cultural Anthropology*, 1-3, 1994, p. 302-338 ; Paul Gilroy, *The Black Atlantic : double consciousness and modernity*, Cambridge, Harvard University Press, 1993.